

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les modalités techniques de l'assistance américaine et l'aide reçue par l'Union Economique belgo-luxembourgeoise au cours des douze premiers mois du plan Marshall — Notre indice trimestriel des salaires — Législation économique — Statistiques.

LES MODALITÉS TECHNIQUES DE L'ASSISTANCE AMÉRICAINE ET L'AIDE REÇUE PAR L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO- LUXEMBOURGEOISE AU COURS DES DOUZE PREMIERS MOIS DU PLAN MARSHALL.

Au début d'avril, le Programme de Restauration économique de l'Europe — mieux connu sous le nom de Plan Marshall — est entré dans sa seconde année d'exécution.

Les mois qui se sont écoulés depuis le vote, par le Congrès américain, de la loi (1) autorisant le Gouvernement des Etats-Unis à assister les pays européens dans leur effort commun de relèvement économique, ont vu l'élaboration progressive de l'armature institutionnelle et technique du programme de restauration, le démarrage des livraisons américaines aux pays participants et les premiers résultats de l'effort collectif accompli par ces pays en vue de rétablir leur situation économique.

Etablir un bilan complet de cette première période annuelle dépasserait le cadre de la présente information et formerait double emploi avec les documents qu'ont publiés ou que publieront les instances officielles, américaines ou européennes, chargées de l'exécution du Programme de Restauration (2).

(1) Foreign Assistance Act of 1948. Title I, Economic Cooperation Act of 1948. Public Law 472. 80th Congress, 3 avril 1948.

(2) Voir notamment : First and second Report to Congress of the Economic Cooperation Administration — Rapports de l'Organisation européenne de Coopération économique à l'Administration de Coopération économique sur le premier programme annuel (16 octobre 1948) et sur le second programme annuel (28 décembre 1948).

Rapport intérimaire de l'Organisation européenne de Coopération économique sur le Programme de Relèvement européen (30 décembre 1948).

Premier et second rapport trimestriel de l'Administration belge de Coopération économique à l'Administration de Coopération économique.

Administration belge de Coopération économique, « La Belgique et le Plan Marshall ».

Par contre, il s'indique, au moment anniversaire de l'inauguration du Programme, d'analyser dans ce *Bulletin* les modalités de l'assistance reçue jusqu'ici par l'Union économique belgo-luxembourgeoise. On trouvera dans les pages qui suivent la description du mécanisme selon lequel s'effectuent les transferts de biens et de services consentis dans le cadre du Plan Marshall ainsi qu'un certain nombre d'indications quantitatives et qualitatives sur les prestations dont la Belgique et le Luxembourg ont bénéficié pendant la première année du Programme.

* * *

L'ELABORATION DES MODALITES TECHNIQUES DE L'ASSISTANCE AMERICAINE

Les principes généraux de l'assistance accordée par les Etats-Unis aux pays participant au Programme de Restauration économique de l'Europe ont été formulés par le Congrès américain dans l'« Economic Cooperation Act of 1948 » (3). Ultérieurement, les institutions

(3) Foreign Assistance Act of 1948. Title I, Economic Cooperation Act of 1948. Public Law 472. 80th Congress. Bien que le Programme de Restauration économique doive se prolonger jusqu'au 30 juin 1952, le Congrès s'est réservé la possibilité de reviser chaque année les modalités de l'intervention des Etats-Unis. L'extension annuelle du Programme de Restauration économique fournit donc l'occasion d'amender les dispositions de l'« Economic Cooperation Act ». La législation votée récemment aux Etats-Unis en vue d'assurer la continuation de l'assistance américaine au cours de la période s'étendant du 3 avril 1949 au 30 juin 1950 (Public Law No. 47, 81st Congress, « An Act to amend the Economic Cooperation Act of 1948 ») a introduit un certain nombre de modifications, sans porter toutefois atteinte aux principes généraux exposés au texte du présent article.

chargées aux Etats-Unis et en Europe de la mise à exécution du Programme ont organisé l'application concrète des stipulations de cette loi.

Les principes généraux contenus dans l' « Economic Cooperation Act of 1948 »

Le Congrès des Etats-Unis a confié l'exécution du programme d'assistance à une administration spéciale (4) dont le chef, l'Administrateur à la Coopération économique (5), a rang ministériel et jouit, sous le contrôle du Président des Etats-Unis, d'un large pouvoir de décision (6).

Aussi les dispositions de l' « Economic Cooperation Act » qui concernent les modalités de l'assistance à accorder aux pays européens participants se présentent-elles dans l'ensemble comme des directives générales plutôt que comme des normes rigides de nature à enlever à l'Administrateur sa liberté d'action.

La loi autorise l'Administrateur à procurer aux pays participants, dans la limite des fonds appropriés par le Congrès, les *biens*, les *services* (y compris les concours de techniciens américains) et les *informations techniques* qu'il juge indispensables à leur relèvement économique (7). Le texte légal ne spécifie pas la nature des marchandises et des prestations à fournir aux pays participants. C'est à l'Administrateur qu'il incombe de répartir par catégories de biens et de services et par pays bénéficiaires les crédits globaux dont il dispose. L'étude des besoins généraux des pays participants ou des projets spécifiques présentés par ces pays fournit les critères de cette répartition.

(4) Economic Cooperation Administration (Administration de Coopération économique).

(5) Administrator for Economic Cooperation.

(6) L'Administrateur est assisté dans sa tâche par le « National Advisory Council on International Monetary and Financial Problems » et par un « Public Advisory Board ».

Le National Advisory Council, créé par le « Bretton Woods Agreements Act », est présidé par le Secrétaire de la Trésorerie et a comme membres le Secrétaire d'Etat, le Secrétaire au Commerce, le Président du Conseil des Gouverneurs du Federal Reserve System, le Président du Conseil des Directeurs de l'Export-Import Bank de Washington et, depuis l' « Economic Cooperation Act », l'Administrateur à la Coopération économique. Sa mission est de coordonner la politique défendue au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement par les représentants des Etats-Unis et la politique suivie par les organismes du Gouvernement américain qui ont pour objet d'accorder des prêts à l'étranger ou sont engagés dans des opérations financières ou monétaires avec l'étranger.

Le Public Advisory Board, créé par l' « Economic Cooperation Act », est composé de l'Administrateur à la Coopération économique, qui en assure la présidence, et de douze membres au maximum, choisis par le Président des Etats-Unis, avec le consentement du Sénat. Les membres du Conseil doivent être étrangers à l'Administration. Le Conseil se réunit une fois par mois au moins et peut être convoqué plus fréquemment par l'Administrateur, soit spontanément, soit à la requête de trois membres au moins. Il a pour mission de conseiller l'Administrateur dans l'élaboration de la politique générale de l'Administration de Coopération économique.

La représentation de l'Administration de Coopération économique à l'étranger est assurée par un *Ambassadeur extraordinaire* et par des *missions* établies auprès de chacun des pays participants.

(7) L' « Economic Cooperation Act » prévoit également diverses formes subsidiaires d'assistance : l'Administrateur encouragera le tourisme américain dans les pays participants et affectera une partie des fonds mis à sa disposition au paiement des frets océaniques dus sur les envois de dons privés à des ressortissants des pays participants [Economic Cooperation Act, Section 117, (b) et (c)].

Les biens et services transférés aux pays participants peuvent leur être procurés à l'intervention des *organismes officiels* du Gouvernement américain (8) ou en provenance d'*autres sources* aux Etats-Unis ou à l'étranger. La loi laisse à l'Administrateur le soin d'orienter les achats des pays participants vers les Etats-Unis ou vers le monde extérieur (*off-shore purchases*). En établissant cette répartition, de même d'ailleurs qu'en spécifiant les biens et les services à fournir aux pays bénéficiaires, l'Administrateur veillera à minimiser les répercussions du programme d'assistance sur l'économie des Etats-Unis et à assurer la satisfaction prioritaire des besoins vitaux de la population américaine (9).

L'assistance procurée par le Gouvernement des Etats-Unis peut être accordée soit à titre gratuit (*dons*), soit à titre onéreux (*prêts*). Elle peut prendre aussi la forme d'une *garantie de convertibilité* octroyée aux investissements privés dans les pays participants.

L'Administration détermine, en consultation avec le « National Advisory Council », dans quelles proportions l'assistance accordée à un pays participant sera octroyée à titre gratuit ou à titre onéreux et, dans ce dernier cas, les modalités des contre-prestations attendues du pays bénéficiaire. Le caractère et les objectifs de l'aide accordée et la capacité du pays bénéficiaire de fournir une contrepartie à l'assistance reçue sans compromettre son relèvement économique constituent les critères sur lesquels l'Administration et le « National Advisory Council » baseront leurs décisions.

Dans le cas où un pays participant bénéficie d'une assistance accordée sous forme de *dons*, il a l'obligation de déposer, dans sa monnaie nationale, un montant équivalent à l'aide reçue (10). Ce montant est inscrit à un compte spécial et le pays bénéficiaire ne peut en disposer qu'avec le consentement de l'Admi-

(8) Notamment, en ce qui concerne les marchandises, par prélevement sur les stocks gouvernementaux.

(9) Sur des points particuliers, la législation américaine formule des directives plus précises en ce qui concerne l'origine des biens et des services à procurer aux pays participants :

Les livraisons d'*huiles minérales* s'effectueront au maximum en provenance de pays autres que les Etats-Unis.

Le blé transféré à titre de don en provenance des Etats-Unis sera fourni dans une certaine proportion sous forme de farine, afin de maintenir en territoire américain les sous-produits indispensables à l'économie des Etats-Unis. La proportion, fixée à 25 p. c. par l' « Economic Cooperation Act », a été réduite à 12,5 p. c. par la loi prorogeant le programme jusqu'au 30 juin 1950.

Les achats en dehors des Etats-Unis sont, sauf cas spéciaux, à écarter pour les *produits agricoles en excédent*.

Enfin, les marchandises achetées aux Etats-Unis seront, à concurrence de 50 p. c. au moins de leur poids brut, acheminées vers l'Europe par des *navires américains*, pour autant que ces navires soient disponibles au cours du marché pour les navires battant pavillon des Etats-Unis.

(10) La loi prorogeant le programme d'assistance pour la période s'étendant du 3 avril 1949 au 30 juin 1950 a autorisé l'Administrateur à dispenser le pays bénéficiaire de déposer en monnaie nationale la contrepartie de l'aide reçue sous forme d'assistance technique et sous forme de transports maritimes effectués par des navires américains, à concurrence, dans le second cas, du montant dont le coût du transport dépasse le coût d'un transport similaire au cours du marché mondial.

nistration de Coopération économique qui se prononce, en consultation avec le « National Advisory Council » et le « Public Advisory Board », sur les propositions qui lui sont soumises. Les avoirs en monnaie nationale formant la contrepartie des dons peuvent être affectés à la stabilisation de la situation monétaire et financière du pays bénéficiaire, à l'augmentation de la capacité de production de ce pays, au développement de nouvelles sources de richesses sur son territoire, ou à toute autre fin utile au relèvement économique des pays participants. Ils peuvent également être utilisés pour couvrir les dépenses administratives que les Etats-Unis devront supporter, dans la monnaie du pays bénéficiaire, en vue d'assurer la mise en application de l'« Economic Cooperation Act », ou être consacrés au financement des frais de transport des envois et dons privés au pays intéressé, depuis le port de débarquement jusqu'à leur destination finale.

La loi du 28 juin 1948 (11) appropriant les crédits nécessaires à l'exécution d'une première tranche du Programme de Restauration, a stipulé d'une manière plus précise que 5 p. c. au moins du dépôt spécial devraient être affectés au financement des dépenses administratives résultant pour les Etats-Unis de la mise à exécution du Programme d'assistance ou au paiement d'achats de matières premières que les Etats-Unis désirent acquérir en raison de déficiences actuelles ou potentielles dans leurs propres ressources. Lorsque le pays bénéficiaire procure aux Etats-Unis des matières premières dont la livraison est financée à l'aide du dépôt spécial, il fournit donc une contre-prestation effective à concurrence d'une partie de l'assistance qu'il reçoit à titre de don.

L'assistance accordée sous forme de *prêts* se fera, à l'intervention de l'Export-Import Bank de Washington, à l'aide de fonds mis par l'Administrateur à la disposition de cet organisme. L'Administrateur peut également *garantir* à des personnes privées physiques ou morales, de nationalité américaine, la convertibilité en dollars U.S.A. des revenus et des remboursements en capital qui leur seraient dus à la suite d'investissements effectués dans un pays participant, en vue d'assurer le financement de projets considérés par l'Administrateur et le pays intéressé comme de nature à favoriser le redressement économique de ce pays. Les fonds affectés à cette garantie sont imputés sur les crédits votés par le Congrès et ne peuvent être utilisés à d'autres fins pendant la durée de la garantie.

L'octroi de l'assistance des Etats-Unis entraîne pour les pays bénéficiaires un certain nombre d'*obligations*.

L'aide américaine n'est accordée qu'à la condition que les pays participants poursuivent un effort collectif de redressement économique conformément aux engagements souscrits dans le rapport du Comité de Coopération économique européenne transmis au Gou-

vernement des Etats-Unis en septembre 1947 (12) et établissent dans ce but un organisme permanent (13). De plus, l'« Economic Cooperation Act » prévoit que chaque pays participant souscrira, dans un traité (14) à conclure avec les Etats-Unis, à un certain nombre d'engagements précis : accroissement de la production agricole et industrielle; augmentation des échanges avec les pays participants et avec le monde extérieur, notamment par la réduction des barrières douanières; utilisation des ressources disponibles, y compris les avoirs situés aux Etats-Unis, à la réalisation du programme commun de restauration; transfert aux Etats-Unis, sous réserve des quantités requises par la consommation intérieure ou par les exportations commerciales vers d'autres pays, des matières premières que les Etats-Unis désirent acquérir en raison de déficiences actuelles ou potentielles dans leurs propres ressources (15); dépôt à un compte spécial de la contrepartie en monnaie nationale de l'aide reçue sous forme de don; transmission aux Etats-Unis de toutes les informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre de l'« Economic Cooperation Act » et de toutes les informations nécessaires à la planification du programme d'assistance; octroi aux Etats-Unis d'une part équitable dans les disponibilités futures du pays participant en matières premières que les Etats-Unis désirent se procurer à l'extérieur en raison de l'insuffisance effective ou potentielle de leurs propres ressources (15); accroissement de la production de ces

(12) Ce rapport, établi à la suite de la Conférence internationale réunie à Paris en septembre 1947 pour définir l'attitude des pays européens devant la proposition Marshall, a énoncé les lignes générales du Programme de restauration à poursuivre en commun par les pays participants et a servi de base aux travaux préparatoires de l'« Economic Cooperation Act ».

(13) Cet organisme a été créé sous le nom d'« Organisation européenne de Coopération économique » par la Convention de Coopération économique européenne du 16 avril 1948 (Convention ratifiée par la loi belge du 15 septembre 1948; *Moniteur* du 25 novembre 1948, p. 9364).

L'Organisation européenne de Coopération économique, dont le siège a été établi à Paris, travaille en liaison étroite avec l'Ambassadeur extraordinaire désigné par les Etats-Unis et la Mission principale établie à Paris par l'Administration de Coopération économique.

D'autre part, les pays participants ont institué sur leur territoire des services administratifs spécialisés dans les questions qui concernent le Programme de Restauration. L'Administration belge de Coopération économique (créée par l'arrêté du Régent du 25 mai 1948; *Moniteur* du 16 juin 1948, p. 4918) et l'Administration luxembourgeoise de Coopération économique ont pour mission de coordonner, sur le territoire de l'Union, les activités liées à l'exécution du programme, de transmettre à l'Organisation européenne de Coopération économique les renseignements nécessaires à l'élaboration des plans collectifs de redressement économique et d'organiser, en contact avec l'Administration de Coopération économique, les modalités du transfert des biens et des services dont l'Union bénéficie dans le cadre de l'assistance américaine.

(14) Le traité entre les Etats-Unis et la Belgique a été signé le 2 juillet 1948 et ratifié par le Parlement belge le 29 juillet 1948 (loi du 29 juillet 1948; *Moniteur*, 31 octobre 1948, p. 8896). Le traité entre les Etats-Unis et le Luxembourg est entré en vigueur le 3 juillet 1948. A l'occasion de l'examen des projets de lois portant approbation de la Convention de Coopération économique et de l'Accord de Coopération économique signé entre la Belgique et les Etats-Unis, les Commissions parlementaires ont constitué une documentation étendue sur l'historique et les modalités de fonctionnement du « Plan Marshall »; cf. notamment: Chambre des Représentants, Session 1947-1948, Document n° 625.

(15) La loi prorogeant le Programme d'assistance jusqu'au 30 juin 1950 a autorisé l'Administration de Coopération économique à conclure pour le compte du Bureau des ressources fédérales des contrats d'achat de matières premières dans les pays participants. Ces contrats peuvent prévoir des livraisons s'étendant sur vingt ans, dont le paiement peut s'effectuer anticipativement.

(11) Public Law 793. 80th Congress.

matières premières, les ressortissants américains bénéficiant du traitement national pour la réalisation de cet effort, et les Etats-Unis devant obtenir la livraison d'un pourcentage à déterminer de l'accroissement de production (15); arbitrage par la Cour internationale de Justice ou par un arbitre agréé par les deux parties, des réclamations que le Gouvernement des Etats-Unis aura faites siennes et présentées pour le compte de l'un de ses ressortissants à l'encontre du Gouvernement du pays participant pour l'indemnisation de dommages résultant de mesures gouvernementales.

Un dernier principe important est établi par l'« Economic Cooperation Act » : les livraisons effectuées dans le cadre du programme d'assistance doivent se faire au maximum par le canal du commerce privé. En dehors des cas spéciaux où le commerce extérieur fait l'objet d'un monopole gouvernemental, les institutions officielles se borneront donc à veiller à ce que les achats s'effectuent conformément aux programmes établis et à en assurer le financement.

* * *

Les programmes d'achat et les procédures de financement

La détermination des programmes d'achat répartissant par pays et par catégorie de biens et de services l'aide accordée au cours d'une période déterminée, et la mise au point de la procédure de financement des transferts effectués dans le cadre de l'assistance américaine sont les deux missions principales de l'Administration de Coopération économique.

L'élaboration des *programmes d'achat* constitue une tâche très complexe.

L'aide fournie pendant une période déterminée doit contribuer au relèvement économique des pays participants par le transfert de biens et de services disponibles sur le marché américain ou le marché mondial. Elle doit donc être basée sur des programmes économiques d'ensemble établis pour la période envisagée dans le cadre de l'effort de restauration qui, à l'expiration du Plan Marshall, permettra aux pays participants d'équilibrer leurs transactions économiques avec le monde extérieur. Ces programmes doivent prendre en considération, outre l'objectif final de l'assistance américaine, le montant de l'aide accordée pendant la période prévue pour leur réalisation et les disponibilités du marché américain et du marché mondial au cours de la même période. De plus, ils doivent être conçus de manière à fournir les indications nécessaires à une détermination précise de l'assistance à procurer : niveaux de production, de consommation, d'exportation et d'importation escomptés; description des marchandises et des services à payer en dollars par les pays participants; ressources en dollars disponibles, en dehors de l'assistance spéciale des Etats-Unis pour assurer le financement des achats européens.

L'élaboration des programmes économiques d'ensemble destinés à servir de base aux programmes d'achat doit être l'œuvre commune des pays participants.

Au cours des deux premiers trimestres de la mise à exécution du Programme de Restauration (avril-juin et juillet-septembre 1948), ce principe ne put être toutefois appliqué.

L'Organisation européenne de Coopération économique ne pouvait, en effet, établir de programme systématique qu'après avoir obtenu des pays participants la documentation de base indispensable, dont le rassemblement et le dépouillement exigèrent un certain délai. Les programmes d'achat furent donc établis par l'Administration de Coopération économique d'après des données communiquées individuellement par les pays participants et soumis à de fréquentes révisions. Très souvent, les autorisations d'approvisionnement (16) ne purent être émises qu'au moment des transactions effectives ou pour couvrir rétroactivement des transactions déjà entièrement exécutées.

La première estimation des besoins européens sur une base collective et réellement systématique fut établie en octobre 1948, lorsque l'Organisation européenne de Coopération économique transmit à l'Administration de Coopération économique son « Rapport sur le premier Programme annuel » couvrant la période s'étendant du 30 juin 1948 au 30 juin 1949. Ce rapport analyse les besoins et les ressources en dollars des pays participants au cours de la période annuelle couverte. Il présente un projet de répartition par pays bénéficiaires, de l'assistance accordée pour cette période, ainsi qu'un système de financement des déficits prévisibles dans la balance des paiements de chaque pays participant vis-à-vis des autres pays participants.

Le relèvement des pays participants devant être axé sur l'extension de leurs échanges commerciaux, il apparut, en effet, que, à côté du problème du financement du déficit des pays participants en dollar U.S.A., se posait celui du financement des déficits inter-européens. En raison de l'épuisement des réserves en or et en devises convertibles des pays participants ayant à faire face à des soldes débiteurs dans leurs relations avec leurs partenaires commerciaux européens et des marges de crédit consenties par les pays créanciers, les échanges commerciaux inter-européens, déjà sensiblement réduits par rapport aux normes d'avant-guerre, menaçaient de se contracter davantage et de s'organiser sur la base d'équilibres bilatéraux de plus en plus stricts. L'affectation de l'aide américaine au financement des déficits inter-européens était donc indispensable pour créer les conditions d'une expansion des échanges et d'un retour progressif au multilatéralisme des transactions commerciales et des paiements.

(16) Documents délivrés aux pays participants, sur la base d'un programme d'achat, pour leur permettre de se procurer des biens et des services financés par l'Assistance américaine.

Au cours des premiers mois du Programme de Restauration, la procédure d'*Off shore purchases* fut utilisée à cette fin : certains pays participants débiteurs effectuèrent des achats *off-shore* dans le territoire d'autres pays participants, vis-à-vis desquels leur balance des paiements courants s'établissait en déficit.

Ce système ne fut pas considéré comme satisfaisant.

Aux termes du Rapport de l'Organisation de Coopération économique (17), « l'utilisation des dollars en Europe occidentale était incompatible avec le développement — grâce à l'emploi accru des monnaies européennes — d'un système de paiement libre et, en second lieu, on s'était aperçu qu'il était presque impossible du point de vue administratif de s'assurer que les dollars étaient effectivement canalisés vers les pays qui en avaient le plus besoin ».

Une technique différente fut donc élaborée.

Réduit à ses lignes générales, le système de répartition adopté par le Rapport peut être schématisé comme suit : chaque pays participant reçut une allocation totale en dollars égale au montant du déficit qu'il aura à régler en dollars à l'égard des pays non membres et qu'il ne pourra couvrir à l'aide de ressources autres que celles qui lui seront fournies par l'Administration de Coopération économique. Ce déficit a été calculé sur la base des programmes de production, de consommation, d'importation et d'exportation établis en vue de réaliser, dans les limites des ressources disponibles, un premier progrès vers l'objectif ultime du Programme de Restauration économique. D'autre part, les pays participants dont la balance des paiements prévisible avec les autres pays participants s'établit en boni, s'engagèrent à mettre à la disposition de chacun de leurs débiteurs, à concurrence des montants nécessaires pour permettre au pays intéressé de régler la fraction de son déficit qui ne pourrait être financée à l'aide de certaines ressources en devises limitativement énumérées, la contrepartie en monnaie nationale de l'assistance en dollars qu'ils reçoivent à titre gratuit.

Le don accordé par le pays créancier au pays débiteur s'appelle *contribution*, le prélèvement dont le pays débiteur bénéficie de ce fait *droit de tirage*. La différence entre les contributions consenties par un pays participant et les droits de tirage dont il bénéficie constitue, selon le cas, sa *contribution nette* ou ses *droits de tirage nets*. Chaque fois qu'un pays créancier effectue un apport net au financement des transactions intereuropéennes, l'Administration de Coopération économique lui octroie irrévocablement (*firm allotment*) une allocation en dollars qui ne comporte aucune obligation de remboursement (*aide conditionnelle*) (18). D'autre part, les pays bénéficiant

de droits de tirage nets doivent en déposer la contre-valeur en monnaie nationale au compte spécial prévu par l'« Economic Cooperation Act ».

Il faut noter que la Suisse et le Portugal, qui ne reçoivent aucune assistance américaine au cours de la première période annuelle, n'ont pu consentir de contribution aux autres pays participants. La Suède, qui ne bénéficie pas d'allocations en dollars consenties à titre gratuit, a néanmoins affecté, sous des modalités spéciales, une somme nette de 25 millions de dollars au financement du commerce intereuropéen.

Les droits de tirage peuvent être utilisés non seulement en vue d'assurer le règlement des soldes bilatéraux entre pays participants, mais également dans le cadre des opérations de compensation à effectuer selon les modalités prévues par l'Accord de paiements et de compensations signé par les pays participants (19). La Banque des Règlements Internationaux est chargée, depuis la mise en vigueur de l'Accord de paiements et de compensations, d'affecter les droits de tirage au financement des déficits intereuropéens. Des sommes prélevées sur les droits de tirage peuvent en outre être créditées directement aux pays débiteurs en vue de leur permettre d'apurer leur déficit du troisième trimestre de 1948. Au moment où le premier programme annuel fut établi, le Congrès des Etats-Unis n'avait voté que les trois quarts environ des fonds nécessaires à son exécution, l'Administration de Coopération économique ayant à solliciter un crédit supplémentaire pour la période s'étendant du début d'avril à la fin juin 1949. En vue de ne pas préjuger de l'attitude du Congrès, l'Accord de paiements et de compensations stipule que les droits de tirage dont la contrepartie doit s'imputer, sous forme d'aide conditionnelle, sur les crédits américains, ne seront exercés avant le 31 mars 1949 qu'à concurrence de 75 p. c. au maximum de leur montant total.

Si les droits de tirage accordés ne peuvent être utilisés conformément aux prévisions établies, leur montant et leur répartition pourront être revus à la demande des pays intéressés. Toutefois, la procédure est fort lourde. L'article 17 de l'Accord de paiements et de compensations ne prévoit que trois cas de révision : lorsqu'il y a force majeure ou catastrophe ; lorsqu'un débiteur excipe et convainc le Conseil de l'Organisation européenne de Coopération économique qu'il lui a été impossible d'utiliser tout ou partie des droits de tirage qui lui ont été accordés, bien qu'il se soit raisonnablement efforcé d'y parvenir ; enfin, lorsqu'un créancier excipe et convainc le Conseil que tout ou partie des droits de tirage établis par lui en faveur d'un débiteur ne sont plus nécessaires à ce dernier pour les fins auxquelles ils ont été établis.

* * *

(17) Organisation européenne de Coopération économique, « Rapport à l'Administration de Coopération économique sur le premier Programme annuel », p. 25.

(18) La technique de l'aide conditionnelle n'a pas été prévue par l'« Economic Cooperation Act ». Toutefois, la loi stipule que l'assistance américaine peut être subordonnée à des *conditions particulières* que l'Administrateur jugerait utiles à la réa-

lisation des objectifs de la loi. Rien ne s'oppose donc à ce que certains pays reçoivent une assistance gratuite dont la contrepartie, au lieu d'être versée au compte spécial prévu par la loi, doit être mise à la disposition d'autres pays participants.

(19) Accord de paiements et de compensations entre les pays européens. Paris, 16 octobre 1948

L'établissement des programmes d'achat par l'Administration de Coopération économique s'effectue en principe selon la procédure suivante : quatre mois avant le début de chaque trimestre, l'Administration fait connaître à chaque pays participant le montant de son allocation (*allotment*) pour le trimestre; un mois plus tard, le pays intéressé transmet un *projet de programme d'achat* répartissant ses besoins sur la base standard de septante-neuf groupes de marchandises et de services déterminés par l'Administration; après un nouveau délai d'un mois consacré à l'examen de ce projet, l'Administration détermine le programme d'achat définitif en émettant les autorisations d'approvisionnement (*Procurement Authorizations*) indiquant la spécification de l'origine des biens et les services que le pays bénéficiaire pourra imputer, au cours de la période envisagée, sur l'allocation qui lui a été consentie.

Le *timing* prévu par cette procédure n'a pu être intégralement respecté jusqu'ici et l'établissement des *Procurement Authorizations* s'est effectué avec un certain retard; toutefois, depuis les derniers mois de 1948, les achats des pays participants ont pu se faire dans la majorité des cas sur la base des *Procurement Authorizations* préalablement délivrées dans le cadre de programmes d'achat trimestriels.

* * *

En dehors des fournitures des organismes officiels du Gouvernement des Etats-Unis, qui sont financées par des versements faits à ces organismes par l'Administration de Coopération économique, les livraisons aux pays participants peuvent faire l'objet de deux procédures distinctes de financement : l'envoi soit à une Banque des Etats-Unis, soit au fournisseur des marchandises livrées ou des services prestés, d'une *lettre d'engagement* (*letter of commitment*) par laquelle l'Administration de Coopération économique s'oblige à payer, sur présentation des documents justificatifs de la transaction, la valeur des prestations accomplies en faveur du pays bénéficiaire; le *Remboursement* au pays bénéficiaire des fournitures imputables sur le programme d'assistance et payées par le pays bénéficiaire.

La délivrance de *letters of commitment* dispense le pays bénéficiaire d'avoir à assurer le préfinancement des fournitures qui lui sont consenties, ce qui constitue un avantage précieux pour ceux des pays participants dont les ressources liquides en dollars U.S.A. n'atteignent plus qu'un niveau réduit. Comme l'Administration de Coopération économique n'établit de *letters of commitment* que sur la base d'une *Procurement Authorization*, les achats imputables sur le programme d'assistance n'avaient pu, au cours des premiers mois du programme, être financés selon ce procédé dans tous les cas où les *Procurement Authorizations* furent établies pour couvrir *a posteriori* une transaction déjà accomplie. La délivrance régulière de *Procurement Authorizations*

anticipatives permettra donc d'étendre l'utilisation du financement par l'envoi de *letters of commitment*.

Il semble néanmoins que les pays participants qui disposent de réserves propres suffisantes en dollars U.S.A. et qui connaissent un régime de liberté relative dans le domaine du commerce international continueront à financer leurs achats par la voie de la procédure de remboursement. Le financement par *letters of commitment* exige, en effet, un contrôle anticipatif précis des importations et présente un autre inconvénient : l'Administration de Coopération économique ne délivre qu'un nombre limité de *letters of commitment* pour chaque *Procurement Authorization*. Spécialement lorsque les *letters of commitment* sont établies au nom de banques américaines, il en résulte que le financement des opérations se concentre dans un petit nombre d'établissements financiers. Au contraire, la procédure de remboursement permet d'assurer le financement des opérations par le canal des relations traditionnelles entre les banques européennes et leurs correspondantes aux Etats-Unis. L'Administration de Coopération économique a par ailleurs assoupli récemment la procédure de remboursement en accordant aux pays participants des avances sur les livraisons effectuées sur la base d'une *Procurement Authorization* régulière, moyennant obligation pour le pays bénéficiaire de produire endéans les nonante jours la documentation commerciale complète se rapportant aux dites livraisons.

* * *

L'ASSISTANCE REÇUE PAR L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE DEPUIS LE DEBUT DU PROGRAMME DE RESTAURATION

Les programmes d'assistance
pour la période avril 1948-juin 1949

Montant total de l'aide accordée par les Etats-Unis à l'ensemble des pays participants pour la période avril 1948-juin 1949

L'« Economic Cooperation Act » a donné à l'Administrateur à la Coopération économique l'autorisation de se procurer des fonds à concurrence d'un montant maximum de 1 milliard de dollars par la remise de certificats à la Trésorerie américaine. Les fonds ainsi obtenus peuvent être transférés par l'Administrateur à l'Export-Import Bank en vue d'assurer le financement des prêts à consentir aux pays participants pendant la première année du programme; ils peuvent également être affectés, selon les modalités prévues par la loi et à concurrence de 300 millions de dollars, à la garantie des investissements privés dans les pays participants.

L'« Economic Cooperation Act » a également accordé au Président des Etats-Unis le droit de transférer à l'Administration de Coopération économique les fonds appropriés pour l'exécution du « Foreign Aid Act of 1947 » et qui n'auraient pas été utilisés à

l'expiration du programme d'assistance réalisé dans le cadre de cette loi. Un montant de 55 millions de dollars fut rendu disponible par le transfert de ces fonds non utilisés (20).

Enfin, l'« Economic Cooperation Act » autorisait l'appropriation (21) d'un crédit maximum de 4,3 milliards de dollars pour assurer l'exécution du Programme pendant une première période d'un an.

En exécution de cette disposition, la loi du 28 juin 1948 (22) a approprié un montant de 4 milliards de dollars pour assurer l'exécution de l'« Economic Cooperation Act » au cours de la période s'étendant du 3 avril 1948 au 30 juin 1949. Cette somme peut toutefois être dépensée au cours de la première année du programme si le Président, sur la recommandation de l'Administrateur, estime cette action nécessaire au succès du Programme de Restauration économique.

Au total, les fonds rendus disponibles par ces divers textes légaux atteignent 5.055 millions de dollars (23), dont 1 milliard de dollars à consacrer exclusivement à des opérations de crédit ou de garantie.

Les programmes d'assistance établis par l'Administration de Coopération économique pour la période s'étendant du 3 avril 1948 au 30 juin 1949 ont été élaborés en tenant compte de la décision prise par le Président des Etats-Unis, sur la recommandation de l'Administrateur, d'allouer au cours de la première année du Programme la totalité des fonds appropriés par la loi du 28 juin 1948 et de solliciter du Congrès un crédit supplémentaire d'un montant de 1.150 millions de dollars pour la période s'étendant du 3 avril 1948 au 30 juin 1949 (24).

Compte tenu des sommes à consacrer aux frais administratifs, c'est au total un montant de 6.114 millions de dollars qui a été distribué entre les pays participants pour les quinze premiers mois du Programme.

(20) En vue de permettre le démarrage du programme jusqu'au moment où des fonds d'une importance suffisante seraient appropriés pour permettre le financement de la fraction de l'assistance à octroyer sous forme de don, l'« Economic Cooperation Act » a autorisé un organisme officiel du Gouvernement des Etats-Unis, la *Reconstruction Finance Corporation*, à consentir à l'Administration de Coopération économique des avances d'un montant maximum de 1 milliard de dollars. Ces avances sont récupérables sur les fonds appropriés.

(21) Le vote d'un crédit budgétaire s'effectue généralement en deux phases aux Etats-Unis : l'autorisation de principe de la dépense, avec indication d'un montant maximum (autorisation) et la détermination exacte du montant du crédit (appropriation).

(22) Public Law 793. 80th Congress. An Act making appropriation for foreign aid and other purposes.

(23) Certificats à souscrire par la Trésorerie .. \$ 1.000 millions
Transfert des sommes appropriées pour le
« Foreign Aid Act of 1947 » \$ 55 millions
Fonds appropriés par la loi du 28 juin 1948 \$ 4.000 millions

\$ 5.055 millions

(24) Dans la loi de prorogation du programme d'assistance pour la période s'étendant du 3 avril 1949 au 30 juin 1950, le Congrès américain a fixé récemment à 1.150 millions de dollars le montant maximum des fonds à consacrer au financement de l'aide accordée pendant le second trimestre de 1949. La loi d'appropriation déterminant d'une manière définitive les crédits consentis à l'Administration de Coopération économique doit toutefois encore être votée. Jusqu'au vote de cette loi, l'Administration de Coopération économique disposera d'une avance temporaire permettant de continuer l'exécution des programmes.

Des allocations atteignant 1.371 millions de dollars ont été réparties par l'Administration de Coopération économique pour le second trimestre de 1948. Pour la période s'étendant du 30 juin 1948 au 30 juin 1949, la répartition a été faite par l'Organisation européenne de Coopération économique d'après les principes qui ont été indiqués antérieurement (25).

Allocations en dollars consenties à la Belgique et au Luxembourg et apport net de ressources résultant, pour l'Union, de l'assistance américaine

Le tableau 1 indique la position assignée à la Belgique et au Luxembourg dans le cadre du plan général de répartition de l'assistance octroyée par les Etats-Unis pendant les quinze premiers mois du Programme de Restauration.

Au cours du second trimestre de 1948, l'Union économique belgo-luxembourgeoise s'est vu allouer 20 millions de dollars (fr. b. 877 millions). Cette aide se répartit comme suit : 3 millions de dollars (fr. b. 132 millions) à titre de don et 17 millions de dollars (fr. b. 745 millions) à titre de prêt.

Pour la période annuelle s'étendant du 30 juin 1948 au 30 juin 1949, l'Union économique belgo-luxembourgeoise a reçu une allocation en dollars atteignant 247,9 millions de dollars (fr. b. 10.865 millions). Mais en raison de sa position créditrice nette envers les autres pays participants, l'Union économique a dû s'engager à mettre à la disposition de ses débiteurs un montant de 218,5 millions de dollars (fr. b. 9.576 millions) en monnaie nationale, tandis qu'elle recevait des droits de tirage s'élevant à 11 millions de dollars (fr. b. 482 millions).

La contribution nette de l'Union économique au financement du commerce inter-européen atteint donc 207,5 millions de dollars (fr. b. 9.094 millions). A concurrence de ce montant, l'allocation en dollars consentie à la Belgique lui a été octroyée à titre d'aide conditionnelle.

L'apport net de ressources résultant de l'assistance américaine représente la différence entre le montant total de l'allocation en dollars et celui de la contribution nette au financement du commerce inter-européen. Il s'élève donc, pour la période s'étendant du 30 juin 1948 au 30 juin 1949, à 40,4 millions de dollars (fr. b. 1.771 millions). Ce montant a été octroyé à titre de prêt.

Dans l'ensemble, les allocations en dollars consenties à l'Union économique belgo-luxembourgeoise pen-

(25) Très peu de changements ont été apportés au projet de répartition établi par l'Organisation de Coopération économique. Les allocations accordées aux différents pays participants ont cependant été légèrement réduites en vue d'en ramener le total, primitivement fixé à 4.875 millions de dollars, à 4.756 millions de dollars (cf. Sénat des Etats-Unis. *A Bill to amend the Economic Cooperation Act of 1948. Report of the Committee on foreign relations. Page 11*). Le même document indique que les prêts consentis ou à consentir aux pays participants pour les quinze premiers mois du programme atteindront un total de 973,3 millions de dollars.

TABLEAU I

**Répartition par pays bénéficiaires de l'assistance accordée par les Etats-Unis
au cours des quinze premiers mois du Programme de Restauration économique
(en millions de dollars)**

Pays bénéficiaires	Second trimestre 1948	Période du 30 juin 1948 au 30 juin 1949						Quinze premiers mois du programme	
	Allocations en dollars	Allocations en dollars	Aide conditionnelle				Apport net de ressources à l'économie du pays bénéficiaire	Allocations en dollars	Apport net de ressources à l'économie du pays bénéficiaire
			Droits de tirage accordés	Droits de tirage reçus	Contribution nette des pays créditeurs	Droits de tirage nets des pays débiteurs			
	1	2	3	4	5 = 3 - 4	6 = 4 - 3	7 = $\frac{2-5}{2+6}$ ou $\frac{2-5}{2+6}$	8 = 1 + 2	9 = 1 + 7
Autriche	70	215,2	3,1	66,6	—	63,5	278,7	285,2	348,7
Belgique et Luxembourg	20	247,9	218,5	11,0	207,5	—	40,4	267,9	60,4
Danemark	20	109,1	5,1	11,9	—	6,8	115,9	129,1	135,9
France	375	980,9	9,7	333,0	—	323,3	1.304,2	1.355,9	1.679,2
Grèce	50	144,8	—	66,8	—	66,8	211,6	194,8	261,6
Irlande	10	78,3	—	—	—	—	78,3	88,3	88,3
Islande	2,3	5,2	—	—	—	—	5,2	7,5	7,5
Italie	165	555,5	47,3	27,0	20,3	—	535,2	720,5	700,2
Pays-Bas	105	469,6	11,3	83,0	—	71,7	541,3	574,6	646,3
Norvège	20	83,3	16,5	48,3	—	31,8	115,1	103,3	135,1
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	—	46,6	34,8	9,8	25,0	—	21,6	46,6	21,6
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Turquie	10	39,7	28,5	8,8	19,7	—	20,0	49,7	30,0
Royaume-Uni	400	1.239,0	312,0	30,0	282,0	—	957,0	1.639,0	1.357,0
Trizone	120	509,8	123,6	114,2	9,4	—	500,4	629,8	620,4
Trieste	4	17,8	—	—	—	—	17,8	21,8	21,8
Total...	1.371,3	4.742,7	810,4	810,4	563,9	563,9	4.742,7	6.114	6.114

dant la période s'étendant du 3 avril 1948 au 30 juin 1949 s'élèvent à 267,9 millions de dollars (fr. b. 11.741 millions), l'apport net de ressources à résulter de l'assistance prêtée par les Etats-Unis au cours de cette période à 60,4 millions de dollars (fr. b. 2.647 millions).

Le tableau II présente sous une forme synthétique la décomposition en dons, prêts et aide conditionnelle des allocations en dollars et de l'apport net de ressources dont la Belgique et le Luxembourg bénéficient au cours des quinze premiers mois du programme.

TABLEAU II

Modalités des allocations en dollars consenties à l'Union économique belgo-luxembourgeoise au cours des quinze premiers mois du Programme d'assistance américain et de l'apport net de ressources résultant de l'aide reçue par l'Union au cours de cette période

Modalités de l'Assistance	Allocations en dollars		Apport net en ressources	
	Chiffres en millions de dollars U.S.A.	Chiffres en millions de francs belges	Chiffres en millions de dollars U.S.A.	Chiffres en millions de francs belges
1. Aide non conditionnelle				
Dons	3	132	3	132
Prêts	57,4	2.515	57,4	2.515
Total...	60,4	2.647	60,4	2.647
2. Aide conditionnelle.	207,5	9.094	—	—
3. Total général	267,9	11.741	60,4	2.647

**Exécution des programmes d'assistance
du 3 avril 1948 au 31 mars 1949**

Contribution nette effectuée par l'Union économique au 31 mars 1949

L'apport par l'Union économique belgo-luxembourgeoise d'une contribution nette au financement des règlements inter-européens constitue la condition préalable à l'octroi de la fraction la plus importante de l'assistance accordée par les Etats-Unis.

La contribution nette de l'Union économique belgo-luxembourgeoise au système de paiement et de compensation établi entre les pays participants atteignait, au 31 mars 1949, 119,9 millions de dollars (fr. b. 5.260 millions) (cf. tableau III) (26).

Cette contribution résulte soit de droits de tirage exercés par les pays débiteurs via la B.R.I., soit de sommes créditées directement à la France et aux Pays-Bas, en raison du déficit observé, au cours du troisième trimestre de 1948, dans la balance des paiements de ces pays envers l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Le rythme d'utilisation des contributions consenties par l'Union économique a été fort différent selon les pays bénéficiaires.

Le Royaume-Uni a épuisé en deux mois la portion de son droit de tirage qui, selon les dispositions de l'accord de paiements et de compensations, pouvait

(26) Non compris les droits de tirage accordés dans le cadre des opérations de paiement et de compensation à fin mars 1949.

être utilisée avant le 1^{er} avril 1949 (75 p. c. du montant total). En conséquence, ce pays a dû reprendre,

dès le mois de janvier, ses versements en or et en dollars U.S.A. à l'Union économique.

TABLEAU III

Utilisation au 31 mars 1949 des droits de tirage accordés ou reçus par l'Union économique belgo-luxembourgeoise pour la période s'étendant de fin juin 1948 à fin juin 1949

(en millions de dollars)

	Droits de tirage accordés ou reçus	Utilisation			Solde disponible jusqu'à fin juin 1949
		Droits de tirage exercés via la B.R.I.	Sommes créditées directement	Total	
A. Droits de tirage accordés par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.					
Pays bénéficiaires :					
Autriche	4,5	2,2	—	2,2	2,3
Danemark	6,5	4,9	—	4,9	1,6
France	40,0	20,6	8,6	29,2	10,8
Grèce	13,0	3,2	—	3,2	9,8
Pays-Bas	72,5	25,5	20,0	45,5	27,0
Norvège	23,0	12,3	—	12,3	10,7
Suède	6,0	4,5	—	4,5	1,5
Turquie	2,0	0,9	—	0,9	1,1
Royaume-Uni	30,0	22,5	—	22,5	7,5
Trizone	21,0	3,0	—	3,0	18,0
Total	218,5	99,6	28,6	128,2	90,3
B. Droits de tirage accordés par l'Italie à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise					
	11,0	8,3	—	8,3	2,7
C. Total net					
	207,5	91,3	28,6	119,9	87,6

La France a également épuisé assez rapidement ses droits de tirage. Fin décembre, elle avait utilisé l'équivalent de 29,2 millions de dollars au financement de son déficit mensuel et à l'apurement d'une partie de sa dette résultant d'opérations du troisième trimestre, alors que ses droits de tirage disponibles jusqu'à la fin mars ne s'élevaient qu'à 30 millions de dollars. Le rythme trop rapide de l'utilisation des droits de tirage entraîna, au début de 1949, la suspension de l'octroi de licences pour les importations à effectuer en provenance de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Comme le Royaume-Uni, le Danemark avait disposé, deux mois après la mise en vigueur de l'accord de paiements et de compensations, des trois quarts de son droit de tirage.

L'utilisation de la contribution consentie par l'Union économique aux Pays-Bas s'est effectuée à une cadence normale, une partie importante en ayant été affectée à l'apurement du déficit des Pays-Bas au cours du troisième trimestre.

La Suède eut une balance créditrice au cours des derniers mois de 1948 et ne put utiliser ses droits de tirage à cette époque. Toutefois, la situation se renversa au cours des premiers mois de 1949 et, fin février, la Suède avait épuisé les 75 p. c. disponibles de son droit de tirage.

L'Autriche, la Grèce, la Norvège, la Turquie et la Trizone n'avaient utilisé, au 31 mars, qu'une fraction relativement faible de leur droit de tirage.

L'Autriche a poursuivi, jusqu'à la fin de 1948, une politique de restriction des achats effectués dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise, ce qui lui a permis de n'effectuer, jusqu'à ce moment, que des prélèvements réduits sur ses droits de tirage. Une politique plus libérale ayant été inaugurée depuis, il est vraisemblable que les droits de tirage de l'Autriche pourront être intégralement utilisés.

La Grèce a conclu, en décembre, un accord commercial avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Les droits de tirage consentis à ce pays seront affectés au financement du déficit prévu dans cet accord et pourront être graduellement épuisés.

Les droits de tirage consentis à la Norvège ont contribué à faciliter les échanges entre ce pays et l'Union économique. Le rythme auquel s'opère l'exercice des droits de tirage norvégiens semble légèrement inférieur aux prévisions établies au moment de l'accord de paiements et de compensations.

La Turquie n'a adhéré que tardivement à l'accord de paiements et de compensations, ce qui explique qu'elle n'ait pu utiliser, au 31 mars 1949, que moins de 50 p. c. de ses droits de tirage.

La Trizone n'avait employé, au 31 mars 1949, que 15 p. c. environ de ses droits de tirage. Il semble toutefois que l'Allemagne occidentale accusera un déficit commercial important vis-à-vis de l'Union économique au cours du second trimestre de 1949 et pourra utiliser, au cours de ce trimestre, une grande

partie, sinon la totalité, du solde de son droit de tirage.

Notons, enfin, que le droit de tirage dont l'Union économique bénéficie sur l'Italie a été utilisé à un rythme assez rapide. Dès la fin février, ce droit de tirage avait été exercé à concurrence de 75 p. c. de son montant total, qui apparaît comme sensiblement inférieur au déficit prévisible de l'Union économique envers l'Italie pour la période de fin juin 1948 à fin juin 1949.

Dans l'ensemble, il semble donc que les droits de tirage pourront être utilisés à concurrence d'un chiffre très voisin de leur montant total et que l'Union économique n'aura pas de difficulté à continuer à effectuer régulièrement les contributions nettes qui constituent la condition préalable de l'octroi de l'aide conditionnelle. Par contre, les droits de tirage sur l'Union accordés à certains pays et le droit de tirage de l'Union sur l'Italie s'avèrent insuffisants pour assurer le financement des déficits à combler.

* * *

OCTROI A L'UNION ECONOMIQUE DES ALLOCATIONS TRIMESTRIELLES EN DOLLARS, ET DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'APPROVISIONNEMENT

L'établissement des *allocations trimestrielles* par l'Administration de Coopération économique s'est effectué régulièrement au cours des derniers mois de 1948 et des premiers mois de 1949. Au 31 mars 1949, l'Union économique belgo-luxembourgeoise avait reçu, pour le second, le troisième et le quatrième trimestre de 1948 et pour le premier trimestre de 1949, des allocations s'élevant au total à 201,1 millions de dollars. Pour le second trimestre de 1949, une allocation provisoire de 24,1 millions de dollars avait été consentie à l'Union. Cette allocation est destinée à être complétée après le vote, par le Congrès américain, de la loi d'appropriation couvrant la période du 3 avril 1949 au 30 juin 1950. Les allocations imputables sur l'aide conditionnelle ne deviennent définitives qu'à condition que la contribution nette de l'Union économique belgo-luxembourgeoise au financement du commerce intra-européen atteigne un montant équivalent.

A la fin du premier trimestre de 1949, des *programmes d'achat* avaient été élaborés et des *autorisations d'approvisionnement* délivrées pour un montant sensiblement identique à celui des allocations consenties pour les trois derniers trimestres de 1948 et le premier trimestre de 1949. En outre, un certain nombre d'autorisations d'approvisionnement à valoir sur l'allocation en dollars du second trimestre de 1949 avaient été établies.

Prestations effectives de l'Administration de Coopération économique

Au cours des douze premiers mois du programme d'assistance, l'Union économique a bénéficié, soit sous forme de livraisons de marchandises ou de prestations

de services par des organismes officiels du Gouvernement américain, soit sous forme de versements en dollars effectués par l'Administration de Coopération économique, d'une aide effective en dollars U.S.A. atteignant au total 98,32 millions de dollars (fr. b. 4.309 millions) (27). Les livraisons des organismes officiels ont atteint 17,26 millions de dollars (fr. b. 756 millions); les livraisons privées se sont élevées à 81,06 millions de dollars (fr. b. 3.553 millions) et ont été financées à concurrence de 1,02 million de dollars (fr. b. 45 millions) par la remise de *lettres d'engagement* et à concurrence de 80,04 millions de dollars (fr. b. 3.508 millions) par la procédure de *remboursement* sur justification complète ou provisoire (28).

Imputation de l'assistance reçue par l'Union sur les dons, les prêts et l'aide conditionnelle

L'assistance effective reçue des Etats-Unis doit être imputée sur les *dons* et les *prêts* accordés à l'Union économique ou sur l'aide conditionnelle dont elle bénéficie. A la date du 31 décembre 1948, il fut procédé à l'affectation définitive d'un montant de 50 millions de dollars. (L'aide reçue à ce jour atteignait 53 millions de dollars.) La répartition fut effectuée en tenant compte notamment de la proportion entre l'aide non conditionnelle et l'aide conditionnelle dans l'allocation totale des quinze premiers mois. Les 50 millions de dollars (fr. b. 2.192 millions) furent divisés comme suit :

Aide non conditionnelle : 3 millions de dollars (fr. b. 132 millions);

Prêts : 8,57 millions de dollars (fr. b. 376 millions);

Aide conditionnelle : 38,43 millions de dollars (fr. b. 1.684 millions).

Le solde non ventilé au 31 décembre et l'aide reçue ultérieurement et jusqu'au 31 mars 1949 ont été imputés provisoirement à concurrence de 2.226 millions de francs sur l'aide conditionnelle (dont le montant utilisé atteint donc 3.910 millions de francs), un solde de 115 millions de francs restant à ventiler.

Les *dons* octroyés pour le second trimestre de 1948 sont donc utilisés dans leur intégralité. La contrepartie a été inscrite au crédit d'un compte spécial ouvert au Trésor dans les livres de la Banque Nationale de Belgique. Cinq pour cent ont été versés à la Mission de l'Administration de Coopé-

(27) Statistiques de l'Administration de Coopération économique. En raison de certains décalages dans l'enregistrement des opérations, les statistiques établies en Belgique donnent un montant légèrement plus élevé. D'après les documents comptables de la Banque Nationale de Belgique, l'assistance effectivement fournie par les Etats-Unis atteignait, au 31 mars 1949, 4.533 millions de francs.

(28) Les avantages que cette procédure présente pour les pays disposant de réserves liquides en dollars U.S.A. sur la procédure de remise de « lettres d'engagement » ont été indiqués plus haut. Des dispositions spéciales ont été prises par l'Institut belgo-luxembourgeois du Change en vue d'assurer la constitution systématique de la documentation qui doit être remise à l'Administration de Coopération économique en vue d'obtenir le remboursement des dépenses imputables sur le programme d'assistance.

ration économique à Bruxelles. Le solde demeure à concurrence de 1/29 à la disposition du Grand-Duché de Luxembourg et à concurrence de 28/29 à la disposition de la Belgique, l'affectation à donner à ces fonds devant être déterminée avec l'accord de l'Administration de Coopération économique. On envisage actuellement de consacrer la fraction revenant à la Belgique au rééquipement des laboratoires des institutions d'enseignement supérieur.

L'aide imputable sur les *prêts* a atteint 376 millions de francs, dont 354 millions furent versés au compte ordinaire du Trésor et 22 millions déposés, pour le compte du Grand-Duché de Luxembourg, à un compte spécial ouvert au Trésor, dans les livres de la Banque Nationale de Belgique.

La contrepartie en francs belges des prêts consentis à la Belgique sera consacrée au financement de grands travaux, dont l'exécution contribuera à la résorption du chômage. Ces travaux intéressent la Jonction Nord-Midi, les installations portuaires, les voies de communication et bâtiments publics et le rééquipement des charbonnages.

La contrepartie des prêts contractés par le Grand-Duché de Luxembourg sera vraisemblablement consacrée à des améliorations dans le secteur agricole, au rééquipement de la petite et de la moyenne industrie et à divers travaux publics (création de centrales hydro-électriques, aménagement de routes commerciales, électrification des lignes de chemins de fer de transit international).

En vue d'établir la base juridique de l'assistance octroyée sous forme de *prêt*, la Belgique a contracté, le 24 novembre 1948, un emprunt de 47 millions de dollars auprès de l'Export-Import Bank. Le Luxembourg a contracté un emprunt de 3 millions de dollars, auprès de la même institution. Ces emprunts portent intérêt à 2 1/2 p. c. à partir du 20 juin 1952, et sont remboursables par versements semestriels s'échelonnant du 30 juin 1956 au 31 décembre 1983. Deux nouveaux emprunts, d'un montant total de 7,4 millions de dollars, sont en négociation (29). La Belgique et le Luxembourg n'ont reçu aucune assistance sous forme de *garantie de convertibilité* accordée par l'Administration de Coopération économique à des capitalistes américains effectuant des investissements dans le territoire de l'Union. La politique libérale poursuivie par l'Institut belgo-luxembourgeois du Change rend d'ailleurs cette garantie, dont le coût annuel s'élève à 1 p. c. des montants couverts, superflue dans la plupart des cas.

L'attribution d'une partie de l'assistance américaine sous forme d'*aide conditionnelle* a nécessité la mise

(29) L'assistance fournie sous forme de prêt pendant les quinze premiers mois du programme s'élevait primitivement à 59,5 millions de dollars. La réduction apportée aux allocations totales de la période juin 1948-juin 1949 a ramené ce montant à 57,4 millions de dollars. Il y aura donc lieu de revoir l'accord conclu entre les Gouvernements belge et luxembourgeois et répartissant comme suit l'assistance reçue à titre de prêt :

Belgique	56 millions de dollars : fr. b. 2.454 millions.
Luxembourg	3,5 millions de dollars : fr. b. 154 millions.

au point d'un mécanisme permettant d'assurer le pré-financement des contributions nettes consenties par l'Union économique belgo-luxembourgeoise dans le cadre des règlements inter-européens. Ces contributions nettes ont comme contrepartie des *firm allotments* consentis à l'Union économique, mais un délai s'écoule nécessairement avant que ne se produisent les rentrées effectives de fonds résultant des transferts de biens et de services imputés sur ces allocations.

A cette fin, la Banque Nationale a consenti au Trésor une avance de deux milliards de francs. Cette avance, qui a été utilisée progressivement pendant les derniers mois de 1948, doit être amortie à l'aide d'une partie de la contre-valeur en francs belges des prestations effectives dont l'Union économique bénéficie à titre d'aide conditionnelle. Au 31 décembre 1948, la moitié du montant imputé définitivement sur l'aide conditionnelle a été consacrée au remboursement partiel de l'avance consentie par la Banque Nationale. Aucun remboursement n'a été effectué ultérieurement. Au contraire, une nouvelle avance de 200 millions de francs a été consentie par la Banque au cours du mois de mars 1949, en vue de permettre à la Trésorerie de contribuer, selon les prévisions établies dans l'accord de paiements et de compensations du 16 octobre 1948, au financement du déficit en francs belges des pays participants (30).

Off-shore purchases

Au 31 mars 1949, les *off-shore purchases* effectuées par les pays participants dans le territoire de l'Union avaient donné lieu à des paiements en dollars s'élevant à 12,10 millions de dollars (fr. b. 530 millions), dont 2,8 millions de dollars (fr. b. 123 millions) pour le second trimestre de 1948 et 9,3 millions de dollars (fr. b. 407 millions) pour le troisième trimestre de 1948.

Les dollars reçus par la Belgique à la suite d'achats *off-shore* imputables sur le troisième trimestre de 1948

(30) La mise à exécution du Programme de Restauration économique a nécessité l'ouverture de nouveaux comptes dans les situations de la Banque Nationale : un compte d'*actif* : *Accord de compensation multilatérale francs belges* et différents comptes de passif qui sont groupés sous l'intitulé « Trésor — Comptes de Coopération économique ».

Le compte « *Accord de compensation multilatérale francs belges* » enregistre le solde net des avances consenties par la Banque à la Trésorerie en vue de l'application de l'accord de paiements et de compensations du 16 octobre 1948. Ce compte est donc débité des avances faites par la Banque et crédité des remboursements effectués sur cette avance à l'aide du produit de l'aide conditionnelle.

Le compte « *Trésor — Comptes de Coopération économique* » enregistre :

- Le solde net de la contre-valeur en monnaie nationale du produit des *dons*. Il a donc été crédité de la contrepartie de l'assistance américaine imputée sur les dons non conditionnels et débité du montant des fonds transférés à la Mission de l'Administration de Coopération économique à Bruxelles;
- Les *droits de tirage nets disponibles* pour le financement des paiements européens. Il est donc crédité du montant des avances consenties par la Banque et de la fraction du produit de l'aide conditionnelle qui n'est pas affectée au remboursement de ces avances. Il est débité du montant des contributions nettes de l'Union économique aux règlements inter-européens;
- La *partie non ventilée de l'assistance reçue par l'Union économique*.

sont rachetables à l'aide du solde, au 30 juin 1949, des droits de tirage sur l'Union économique impartis au pays ayant effectué ces achats. Les dollars reçus en paiement des opérations *off-shore* du second trimestre et, dans la mesure où ils ne seront pas rachetés, les dollars reçus en paiement des opérations *off-shore* du troisième trimestre constituent un appoint supplémentaire qui vient s'ajouter aux 247,9 millions de dollars octroyés à l'Union à titre d'aide non conditionnelle et conditionnelle.

* * *

La première année d'exécution du Programme de Restauration a été consacrée en grande partie à l'organisation des Institutions chargées, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, de la planification du redressement économique européen et à la mise au point des modalités de transfert des biens et des services fournis aux pays participants par le Gouvernement des Etats-Unis.

Actuellement, cette tâche peut être considérée comme fort avancée. Les Administrations sont en place et les procédures d'exécution du programme ont été précisées et coordonnées.

A l'avenir, l'activité pourra donc se concentrer davantage sur l'étude approfondie des programmes économiques d'ensemble de nature à assurer, par une utilisation optimale de l'assistance américaine, le rétablissement d'une économie européenne prospère et équilibrée.

L'Organisation européenne de Coopération économique s'attachera à coordonner les programmes à long terme établis par les pays participants pour l'ensemble de la période de l'assistance américaine et à les fondre en un complexe harmonieux. L'économie d'ensemble de l'effort collectif demandé aux pays européens sera ainsi précisée et fournira une base solide pour l'élaboration des programmes annuels.

Pour la Belgique et le Luxembourg, l'établissement du mécanisme de l'aide conditionnelle représente le fait le plus important des premiers mois du Programme de Restauration. La contribution nette de l'Union économique belgo-luxembourgeoise au financement du commerce inter-européen ne le cède en valeur absolue qu'à celle de la Grande-Bretagne. Comparée au montant total des allocations en dollars, elle dépasse de très loin celle de n'importe quel autre pays créancier.

Cette situation résulte de la position particulière de l'Union, dont la balance des paiements globale se rapproche de l'équilibre et qui enregistre d'importants surplus vis-à-vis de la plupart des autres pays participants.

En raison de l'importance des contributions consenties par l'Union économique, l'apport net de ressources dont la Belgique et le Luxembourg bénéficient dans le cadre de l'assistance américaine est relativement réduit. L'aide non conditionnelle permettra cependant de financer un programme d'investissements qui s'intégrera utilement dans la politique de résorption du chômage.

L'aide conditionnelle, avec beaucoup plus de souplesse que les achats *off-shore*, permet d'assurer indirectement la convertibilité en dollars U.S.A. des surplus enregistrés vis-à-vis des pays européens et donne à l'Union économique la possibilité de financer, à l'aide du produit de ses ventes en Europe, une partie importante des achats de vivres, de matières premières et d'outillage qu'elle effectue dans l'hémisphère occidental. Les allocations Marshall jouent ainsi un double rôle : elles contribuent à la fois au financement du déficit belgo-luxembourgeois envers la zone dollars et au maintien du commerce d'exportation de l'Union vers les pays participants.

Le tableau IV met en évidence l'influence exercée par la mise en vigueur du mécanisme de l'aide conditionnelle sur la structure du commerce de l'Union économique avec les autres pays participants. Alors que les résultats des trois premiers trimestres de 1948 portent la trace de l'effort accompli par les partenaires commerciaux de l'Union en vue de résorber leur déficit commercial tant par le développement de leurs exportations que par la contraction de leurs importations, on constate, à partir du quatrième trimestre de 1948, une vigoureuse expansion des exportations belgo-luxembourgeoises et la réapparition du boni commercial traditionnel de l'Union économique envers les autres pays participants.

TABLEAU IV

**Commerce extérieur de l'Union économique
belgo-luxembourgeoise avec les pays participant (1)
au Plan Marshall**
(en millions de francs)

Périodes	Importations	Exportations	Balance commerciale
1947 Moyenne trimestrielle ..	9.629	10.555	+ 926
1948 Premier trimestre	9.502	11.544	+ 2.042
Deuxième trimestre	11.548	11.918	+ 370
Troisième trimestre	10.899	10.478	- 421
Quatrième trimestre	11.227	12.424	+ 1.197
1949 Premier trimestre	10.350	12.984	+ 2.634

(1) Y compris les territoires d'outre-mer dépendant des pays participants.

NOTRE INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES.

Le *Bulletin d'Information et de Documentation* présentait, le 10 novembre 1934 (IX^e année, vol. II, n^o 9), les résultats d'une enquête sur les mouvements des salaires industriels en Belgique depuis l'année 1929. Cette enquête devenait ensuite permanente et jusqu'au début de la deuxième guerre mondiale, le *Bulletin* publiait chaque trimestre, dans sa partie statistique, et sous forme d'indices, un tableau de l'évolution des salaires (1).

La publication régulière de ces renseignements fut interrompue par les hostilités, mais nous eûmes soin de maintenir le contact avec les correspondants qui nous fournissaient les chiffres de base nécessaires.

Au lendemain de la guerre, le Département d'Etudes hésita à reprendre le cours de cette publication. Les perturbations que subissait le marché du travail étaient profondes et les indices ne constituaient qu'une approximation assez lointaine des mouvements qui affectaient les salaires.

Le marché de la main-d'œuvre s'est progressivement assaini, de sorte qu'à l'heure actuelle les raisons pour lesquelles nous avons différé la publication de notre statistique ont en grande partie disparu.

Le lecteur trouvera à nouveau dans nos statistiques courantes, sous le n^o 32, des informations trimestrielles sur les salaires payés dans l'industrie.

Nous devons attirer une fois de plus l'attention sur le fait que cette statistique est établie au moyen des données qu'il nous est possible de rassembler, qu'elle est perfectible et qu'elle ne peut donc être donnée qu'à titre de simple information. Les renseignements nous sont fournis par des correspondants bénévoles, à qui nous exprimons d'ailleurs une fois de plus notre reconnaissance pour leur bienveillante collaboration. Si certains secteurs industriels sont bien représentés, pour d'autres le nombre de nos informateurs est assez restreint. Néanmoins, il résulte des recoupements de contrôle auxquels nous avons pu procéder, que nos résultats peuvent être considérés comme satisfaisants.

Nous avons tenu à ne pas modifier la façon de procéder qui, dès l'origine, a présidé à l'élaboration de ces travaux; de cette manière, la continuité de la statistique a été maintenue.

(1) Les résultats de cette enquête sont groupés, pour les années 1929 à 1940 inclus, dans le *Recueil de statistiques économiques belges 1929-1940*, édité par le Département d'Etudes et de Documentation.

En vue d'éclairer le lecteur sur la signification exacte des renseignements, nous croyons utile de rappeler la méthode d'établissement de notre statistique.

Celle-ci a pour objet les salaires industriels, à l'exclusion de ceux de l'agriculture et du commerce. Toutefois, les transports et la manutention y sont compris. Notre investigation ne porte que sur les salaires ouvriers; mais, dans cette catégorie, on s'en est tenu aux méthodes de calcul de chaque entreprise; il en résulte que les contremaîtres sont parfois exclus et parfois inclus.

Trois renseignements sont demandés à nos collaborateurs :

1^o Le salaire horaire moyen par ouvrier pour l'usine ou, s'il existe plusieurs fabrications distinctes, pour la division envisagée.

Par salaire horaire moyen, il faut entendre la rémunération moyenne obtenue en divisant la somme totale brute revenant à tout le personnel ouvrier pendant une période par le nombre d'heures de travail prestées pendant la même période. Cette rémunération comprend les primes diverses en espèces, les sursalaires pour travail de nuit ou de dimanche, celui dû pour heures supplémentaires. Dans le même ordre d'idées, nous avons demandé à nos collaborateurs de tenir compte des paiements qu'ils sont amenés à faire à leur personnel ouvrier au titre d'allocations compensatoires, de primes payées avec le produit de la taxe à l'exportation, de primes d'assiduité, etc. Nous pensons cependant qu'une partie d'entre eux n'a pas suffisamment suivi nos recommandations; nous nous employons, dans toute la mesure du possible, à contrôler les chiffres qui nous sont fournis, à en amener la rectification et à assurer ainsi à nos tableaux une valeur plus certaine.

Dans les industries travaillant à la pièce, il convient de déterminer la rémunération par heure de présence, ce qui soulève parfois des difficultés d'ordre pratique.

Il résulte de ce qui précède que le salaire horaire moyen ne comprend pas la surcharge que constitue la contribution patronale à la sécurité sociale; par contre, la partie de la cotisation pour la sécurité sociale à charge des travailleurs n'est pas déduite.

2^o et 3^o Nous demandons aussi à nos informateurs de nous donner les salaires horaires de deux types bien déterminés d'ouvriers. L'un doit être le type de

travailleur qualifié le plus communément employé dans l'usine; l'autre, le type d'ouvrier non qualifié, c'est-à-dire le manoeuvre le plus usuel. Ici, nous avons dû laisser une grande latitude d'appréciation aux collaborateurs. Aussi les renseignements obtenus sont-ils tantôt des types de salaires, tantôt des moyennes plus ou moins largement établies. Mais, dans chaque cas, l'opposition entre les ouvriers les mieux rémunérés et les moins rémunérés est nettement établie.

Nous n'avons donc pas voulu donner au premier de ces renseignements la même signification qu'aux deux autres : le salaire horaire moyen est influencé par divers facteurs, dont notamment les sursalaires et les changements dans la composition du personnel; ceux relatifs aux ouvriers qualifiés et aux non qualifiés ne subissent pas ces influences. Dans ces conditions, l'indice du salaire horaire moyen ne se situe pas nécessairement entre les deux autres.

Les chiffres publiés sont trimestriels. Mais, afin de simplifier les calculs et d'obtenir rapidement un renseignement aussi récent que possible, les salaires renseignés sont ceux des mois de mars, juin, septembre et décembre. Il ne s'agit donc pas de moyennes par trimestre.

En ce qui concerne la technique du calcul, il est procédé comme suit :

Les renseignements individuels que nous récoltons sont convertis en indices basés sur la période de référence, c'est-à-dire la moyenne des taux de salaires pendant les années 1936 à 1938. Une moyenne arithmétique, pondérée d'après l'importance de l'effectif de chaque firme qui participe à nos travaux, permet de réunir les indices individuels en indices globaux par secteurs industriels. Ces indices sont eux-mêmes réunis en un indice général pour toute l'industrie, grâce à une moyenne arithmétique pondérée par l'importance de l'effectif ouvrier dans chaque secteur.

* * *

Notre statistique doit être utilisée en tenant compte des réserves exprimées ci-dessus. Nous pensons néanmoins faire œuvre utile en apportant cet outil — si imparfait soit-il — en complément aux statistiques économiques disponibles.

Il n'est, en effet, publié jusqu'à présent, en Belgique, aucune information régulière chiffrée sur les rémunérations des travailleurs.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique et sociale générale
- II. — Législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation relative au rationnement et au ravitaillement
- XI. — Législation en matière de restauration et de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

Arrêté ministériel du 19 août 1948

relatif à la comptabilité des recettes et des dépenses en matière d'infractions aux lois de douanes et d'accises (*Moniteur*, 2 avril 1949, p. 2584).

Arrêté du Régent du 12 mars 1949

établissant des minima de bénéfices imposables à la taxe professionnelle dans le chef de firmes étrangères opérant en Belgique (*Moniteur*, 3 avril 1949, p. 2616).

Arrêté du Régent du 21 mars 1949

imposant certaines mesures destinées à prévenir et sanctionner la fraude et instituant des commissions pour la solution des contestations en matière d'assurance obligatoire en cas de maladie ou d'invalidité. — *Errata* (*Moniteur*, 16 avril 1949, p. 3072).

Arrêté du Régent du 29 mars 1949

modifiant l'arrêté du Régent du 10 mai 1948 relatif aux compléments de pension de vieillesse et de survie (*Moniteur*, 8 avril 1949, p. 2795).

Loi du 29 mars 1949

contenant le budget du Ministère des Communications pour l'exercice 1949 (*Moniteur*, 9 avril 1949, p. 2847).

Loi du 30 mars 1949

contenant le budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1949 (*Moniteur*, 4-5 avril 1949, p. 2664).

Loi du 30 mars 1949

contenant le budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1949 (*Moniteur*, 6 avril 1949, p. 2712).

Arrêté du Régent du 31 mars 1949

modifiant certaines dispositions relatives à la pension des ouvriers mineurs, en application de l'arrêté-loi du 25 février 1947 coordonnant et modifiant les lois sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés (*Moniteur*, 3 avril 1949, p. 2618).

Arrêté du Régent du 31 mars 1949

réglementant l'attribution d'allocations de chômage aux travailleurs de l'industrie de la réparation de navires du port d'Anvers (*Moniteur*, 11-12 avril 1949, p. 2926).

Loi du 15 avril 1949

instituant un Fonds national du Logement (*Moniteur*, 25-26 avril 1949, p. 3368).

Il est institué, sous la dénomination de « Fonds national du Logement », un fonds chargé d'assurer le financement des charges annuelles résultant du développement de la politique du logement.

Le Fonds est alimenté par une dotation annuelle, à supporter par le budget ordinaire du Ministère de la Santé publique et de la Famille.

Loi du 15 avril 1949

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1949 (*Moniteur*, 27 avril 1949, p. 3416).

Arrêté du Régent du 23 avril 1949

accordant un supplément aux bénéficiaires de certaines pensions de vieillesse et de survie (*Moniteur*, 29 avril 1949, p. 3514).

II — LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 26 mars 1949

portant accroissement des moyens d'action de l'Institut national de Crédit agricole (Moniteur, 24 avril 1949, p. 3320).

Article 1^{er}. — Le montant maximum des engagements de l'Institut national de Crédit agricole, fixé à six cents millions de francs par l'article 3 de l'arrêté royal du 30 septembre 1937, est porté à un milliard de francs.

Art. 2. — Le montant du fonds de premier établissement de l'Institut national de Crédit agricole, fixé à cent cinquante millions de francs par l'article 17, 1^{er} alinéa, de l'arrêté royal du 30 septembre 1937, est porté, par une souscription complémentaire de l'Etat, à cent soixante-quinze millions de francs.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

Loi du 26 mars 1949

portant majoration de la garantie accordée par l'Etat à l'Institut national de Crédit agricole en vue du financement des opérations de l'Office commercial du Ravitaillement (Moniteur, 24 avril 1949, p. 3321).

Loi du 29 mars 1949

autorisant la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché et la Société nationale de

la Petite Propriété terrienne à émettre sous la garantie de l'Etat : la première, un nouvel emprunt de 180 millions; la deuxième, un emprunt de 20 millions de francs pour la construction de maisons à l'usage d'ouvriers mineurs (Moniteur, 24 avril 1949, p. 3321).

Arrêté du Régent du 7 avril 1949

relatif à l'annulation des titres belges au porteur non déclarés (Moniteur, 14 avril 1949, p. 3008).

Loi du 15 avril 1949

instituant un Fonds national du Logement (Moniteur, 25-26 avril 1949, p. 3368). (Voir texte, rubrique I.)

Loi du 16 avril 1949

autorisant la Régie des Télégraphes et des Téléphones à émettre, en Belgique ou à l'étranger, sous la garantie de l'Etat, un ou plusieurs emprunts à concurrence d'un montant total de 2 milliards de francs belges (Moniteur, 18-19-20 avril 1949, p. 3444).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 9 mars 1949

modifiant celui du 1^{er} février 1946 pris en exécution du règlement général relatif à l'amélioration de l'espèce chevaline (Moniteur, 6 avril 1949, p. 2724).

Arrêté du Régent du 15 mars 1949

modifiant l'arrêté du Régent du 15 octobre 1947 portant règlement de police sanitaire de la fièvre aphteuse (Moniteur, 8 avril 1949, p. 2799).

Arrêté ministériel du 5 avril 1949

modifiant l'arrêté du 13 septembre 1948 précisant les modalités d'application de l'arrêté du Régent du 17 janvier 1948 instituant une prime à la production de froment (Moniteur, 7 avril 1949, p. 2754). — Erratum (Moniteur, 18-19-20 avril 1949, p. 3446).

Arrêté ministériel du 16 avril 1949

prescrivant le recensement agricole et horticole au 15 mai 1949 (Moniteur, 30 avril 1949, p. 3563).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté du Régent du 23 avril 1949

accueillant la requête introduite par la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, tendant à la reconnaissance du Centre de Recherches scientifiques et techniques de l'Industrie des Fabrications métalliques (Moniteur, 28 avril 1949, p. 3484).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Loi du 29 mars 1949

accordant au Roi le pouvoir de consentir des allocations supplémentaires à certains bénéficiaires de la loi du 24 juillet 1927 sur la réparation des dommages causés par les maladies professionnelles (Moniteur, 16 avril 1949, p. 3072).

Arrêté du Régent du 5 avril 1949

fixant le montant de la cotisation au Fonds de garantie à percevoir pour l'exercice 1949 conformément à la loi sur la réparation des dommages résultant

des accidents du travail (Moniteur, 15 avril 1949, p. 3047).

Arrêté du Régent du 16 avril 1949

limitant le travail dans l'industrie diamantaire (Moniteur, 21 avril 1949, p. 3190).

Arrêté du Régent du 23 avril 1949

déterminant, pour les ouvriers mineurs et assimilés, les modalités d'application de la loi du 4 mars 1949 fixant la cotisation patronale pour les congés payés des salariés (Moniteur, 30 avril 1949, p. 3571).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Loi du 30 mars 1949

concernant le tarif des douanes (Moniteur, 11-12 avril 1949, p. 2920).

Cette loi ratifie les arrêtés du Régent du 23 décembre et du 24 décembre 1947, concernant le tarif des douanes.

Loi du 30 mars 1949

concernant le tarif des douanes (Moniteur, 11-12 avril 1949, p. 2921).

Cette loi ratifie l'arrêté du Régent du 26 mai 1948, concernant le tarif des douanes.

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté ministériel du 21 mars 1949

fixant les prix de traction de wagons par la S. A. « Le Progrès industriel et commercial », à Lippeloo (Moniteur, 1^{er} avril 1949, p. 2536).

Arrêté ministériel du 23 mars 1949

déterminant les tronçons des voies navigables dénommés « ports » (Moniteur, 28 avril 1949, p. 3465).

Arrêté ministériel du 30 mars 1949

relatif aux taux des frets à appliquer pour tout contrat d'affrètement conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la navigation intérieure (Moniteur, 1^{er} avril 1949, p. 2540).

Arrêté du Régent du 30 mars 1949

relatif à la perception des droits de navigation et de redevances sur le canal de Bruxelles au Rupel et au port de Bruxelles (Moniteur, 7 avril 1949, p. 2746).

Loi du 6 avril 1949

autorisant la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (Sabena) à augmenter son capital et à modifier ses statuts (Moniteur, 21 avril 1949, p. 3176).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté ministériel du 25 mars 1949

plaçant sous le régime du prix normal les tourteaux, schilfers, schroots et farines d'extraction ainsi que la farine de poisson et la farine animale destinée à l'alimentation du bétail (Moniteur, 1^{er} avril 1949, p. 2537).

Arrêté ministériel du 29 mars 1949

plaçant sous le régime du prix normal les carreaux de revêtement en grès cérame et en demi-grès et les carreaux de revêtement en faïence et en grès émaillé (Moniteur, 13 avril 1949, p. 2974).

Arrêté ministériel du 30 mars 1949

relatif aux taux des frets à appliquer pour tout contrat d'affrètement conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur, 1^{er} avril 1949, p. 2540).

Arrêté du Régent du 31 mars 1949

prorogeant jusqu'au 31 mai 1949 l'arrêté des Ministres réunis en conseil du 9 septembre 1944, instituant, à titre provisoire, des commissions régulatrices des prix (Moniteur, 13 avril 1949, p. 2973).

Arrêté ministériel du 1^{er} avril 1949

plaçant les pâtes alimentaires sous le régime du prix normal (Moniteur, 10 avril 1949, p. 2891).

Arrêté ministériel du 4 avril 1949

plaçant certains produits alimentaires sous le régime du prix normal (Moniteur, 4-5 avril 1949, p. 2684).

Arrêté ministériel du 4 avril 1949

plaçant certains produits sous le régime du prix normal (Moniteur, 4-5 avril 1949, p. 2685).

Arrêté ministériel du 4 avril 1949

plaçant sous le régime du prix normal certaines prestations et services (Moniteur, 4-5 avril 1949, p. 2688).

Arrêté ministériel du 4 avril 1949

plaçant la graisse de bœuf et les graisses préparées sous le régime du prix normal (Moniteur, 10 avril 1949, p. 2892).

Arrêté ministériel du 25 avril 1949

réglementant les prix du saindoux (Moniteur, 29 avril 1949, p. 3513).

X — LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT

Arrêté ministériel du 15 avril 1949

modifiant l'arrêté ministériel du 26 janvier 1948 relatif aux livraisons, achats, ventes et distributions du bétail, de la viande et des produits de viande, ainsi qu'à la suppression du rationnement des viandes (Moniteur, 17 avril 1949, p. 3113).

Arrêté ministériel du 15 avril 1949

fixant le montant de l'approvisionnement spécial en beurre importé, assuré au consommateur pour le mois d'avril 1949 (Moniteur, 30 avril 1949, p. 3563).

XI — LEGISLATION EN MATIERE DE RESTAURATION ET DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté du Régent du 23 mars 1949

réglementant l'octroi des subsides aux sociétés coopératives pour la réparation des dommages de guerre aux biens privés (Moniteur, 10 avril 1949, p. 2893).

Loi du 15 avril 1949

instituant un Fonds national du Logement (Moniteur, 25-26 avril 1949, p. 3368). (Voir texte, rubrique I.)

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						
	Acceptations de banques préalablement visées par B. N. B. (1)	Traites accept. domiciliées en banque. Traites accept. ou docum. représentatives d'imp. ou d'exp. de march. et warrants. (2)	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à court	Certificats ayant maximum 8 mois à court	Certificats ayant maximum 12 mois à court	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) et certif. en réglem. des créances financières belges sur l'étranger	Autres effets publics	
1947 Moyenne annuelle.....	2,07	3,17	3,42	4,17	4,07	2,—	2,1875	2,375	4,67	4,67	4,67	1,08
1948 Moyenne annuelle.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
1948 Février.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Mars.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Avril.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Mai.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Juin.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Juillet.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Août.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Septembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Octobre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Novembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Décembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
1949 Janvier.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Février.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Mars.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Avril.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25

(1) A partir du 19 février 1948 uniquement : acceptations de banque visées représentatives d'exportations.

(2) A partir du 19 février 1948, ce taux s'applique également aux acceptations de banque visées représentatives d'importations.

(*) Quotité de l'avance en avril 1949 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948)	90 %
Obligations décennales (1940-1950)	90 %	Autres effets publics	80 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans (arrêté du 25 octobre 1941).	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) (1)	90 %	Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 févr. 1942).	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique	
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %		

(1) A partir du 15 octobre 1948, le taux des certificats de trésorerie à 10 ou 20 ans (1943) a été porté à 4 %.

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 50.000 fr. (1)	50.000 à 100.000 fr. (1)	au delà de 100.000 fr.	Comptes de dépôts à 1 an
Moyennes annuelles :									
1947.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,48
1948.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Moyennes mensuelles :									
1948 Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mars.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Avril.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mai.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juin.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juillet.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Août.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Septembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Octobre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Novembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Décembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
1949 Janvier.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mars.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Avril.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)

(*) Moyenne de quatre banques.

(1) Du 1^{er} juillet 1946 au 30 juin 1947, le taux des dépôts a été de 3 % jusqu'à 30.000 francs et de 1,5 % de 30.000 à 100.000 fr.

(2) Comptes de dépôts à un an et plus.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre.....	149/7 1/2	35			(1) 20,00	42,75		
1947 31 décembre.....	172/3	35	105. 2	420/6	45,—	74,62	170. 3	82
1948 31 décembre.....	172/3	35	112.14	451/6	42,50	70,—	179. 0	86
Moyennes mensuelles :								
1948 Février.....	172/3	35	106. 1	424/3	45,—	74,62	150. 1	72
Mars.....	172/3	35	110. 1	440/3	45,—	74,62	163. 8	78
Avril.....	172/3	35	115. 4	461/0	45,—	74,62	171. 1	82
Mai.....	172/3	35	116. 3	464/9	45,—	74,62	173.14	83
Juin.....	172/3	35	115. 7	461/9	45,—	74,62	173. 9	83
Juillet.....	172/3	35	113. 8	454/0	45,—	74,62	174. 0	84
Août.....	172/3	35	114. 9	458/3	44,70	73,87	175.13	84
Septembre.....	172/3	35	115. 4	461/0	45,93	75,35	173.13	83
Octobre.....	172/3	35	114. 9	458/3	46,93	77,21	175. 5	84
Novembre.....	172/3	35	113. 4	453/0	45,02	73,58	175.12	84
Décembre.....	172/3	35	113. 2	452/6	42,50	70,—	178. 4	85
1949 Janvier.....	172/3	35	114. 5	459/9	42,50	70,—	181. 2	87
Février.....	172/3	35	117.13	471/3	43,—	70,80	186.15	90
Mars.....	172/3	35	112.10	450/6	43,50	71,50	183. 9	88
Avril.....	172/3	35	111.15	447/9	43,50	71,50	177. 0	85

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 rouble = 16 annas; 1 rouble = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 30 AVRIL 1949

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

DEVICES	Cours contractuel	Transferts		Billets	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling.....	176,625	176,50	176,75	175,85	176,80
1 dollar U. S. A.	43,8275	43,70	43,96	43,50	44,—
1 dollar canadien.....	—	43,96	44,06	43,75	44,25
100 francs français.....	(1) 16,10739	16,08	16,13	15,90	16,25
100 florins Pays-Bas.....	1.652,—	1.650,—	1.654,—	1.635,—	1.662,—
100 francs congolais.....	—	100,—	100,—	—	—
100 francs luxembourgeois.....	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne suédoise.....	12,1936	12,16	12,23	12,10	12,25
1 frano suisse.....	10,1275	10,10	10,15	10,05	10,20
1 couronne danoise.....	9,1326	9,10	9,16	9,05	9,25
1 couronne norvégienne.....	8,83125	8,80	8,85	8,75	8,90
100 escudos.....	176,625	175,75	177,60	175,—	178,—
100 couronnes tchéco-slovaques.....	87,655	87,39	87,92	86,80	88,50

(1) Nouveaux cours depuis le 27 avril 1949.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATIONS DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		4 janvier 1949	1 ^{er} février 1949	1 ^{er} mars 1949	1 ^{er} avril 1949	2 mai 1949
I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).						
Dette 2 ½ %	100,—	56,20	56,60	56,65	56,95	56,80
Dette 3 % ^o , 2 ^e série	100,—	88,35	88,50	88,25	88,40	88,35
Dette 3 ½ % ^o , 1937	100,—	77,05	77,25	77,45	77,60	77,55
Dette 3 ½ % ^o , 1943	100,—	73,50	73,65	74,20(2)	74,45 (3)	74,60 (3)
Dette unifiée 4 %	100,—	85,—	85,—	85,30	85,85	86,05
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945	100,—	81,65	81,65	82,40	83,35 (2)	83,45 (2)
Obligations déconnales (1940-1950), 4 %, 1 ^{re} série	100,—	100,70	100,70	100,65	100,55	100,45
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 ½ % ^o , 1942	100,—	102,40	102,70	102,95	103,20	103,30
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 ½ % ^o , 1943 (1)	100,—	101,05	101,15	101,55	101,80 (3)	101,85 (3)
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 ½ % ^o , 1944	100,—	94,95	95,10	95,45	95,70	95,80
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 % ^o , 1947	100,—	98,65	98,90	98,85	98,80 (2)	98,80 (2)
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 % ^o , 1948	100,—	99,60	100,—	100,—	99,85 (2)	99,80 (2)
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.050,—	1.032,—	1.030,—	1.028,—	1.025,—
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	480,—	477,—	474,—	472,—	470,—
Emprunt à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 ½ % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	843,—	844,—	850,—	844,—	845,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).						
Dommages de guerre à lots 1923, 4%	525,—	482,—	478,—	479,—	476,—	483,—
Emprunt de la Reconstruc. 1 ^{re} tranche 1947 (2 % jusqu'en 1957; ensuite 5 %)	1.000,—	1.008,—	1.003,—	1.003,—	1.001,— (2)	1.001,— (2)
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 %	500,—	556,—	558,—	559,—	572,— (3)	564,— (3)
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 %	500,—	552,—	554,—	559,—	554,— (3)	554,— (3)
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 %	500,—	469,—	465,—	479,—	474,— (3)	479,— (3)
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 % ^o , coup. janvier-juillet	100,—	61,90	62,40	63,25	63,85	64,60
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 ½ % ^o , 1943	100,—	75,35	75,20	75,50	75,85	76,15
III. — Dette directe de la colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo Belge, emprunt à lots 1888	100,—	223,—	220,—	220,—	218,—	226,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1904, 3 %	100,—	73,40	73,30	73,30	73,15	73,15
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	88,70	88,40	88,35	88,30	88,25
(*) Dette coloniale 1937, 3 ½ %	100,—	78,65	78,80	78,85	79,—	78,80

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.
 (1) Le taux de l'intérêt est porté à 4 % à partir du 14 octobre 1948.
 (2) Titres créés après le 6 octobre 1944.
 (3) Titres créés après le 6 octobre 1944 et pour lesquels une opération est en cours depuis cette date.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

Source : Institut National de Statistique.

15

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobili., hypothécaires et hôteliers	Tramways chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verres	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																	
1949 1 ^{er} avril	97	96	96	97	94	99	99	95	98	101	92	93	94	96	96	95	98
2 mai	97	101	95	103	98	100	94	99	95	94	92	90	95	94	97	97	94
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																	
1948 1 ^{er} mars	176	152	169	85	106	111	190	129	202	134	129	216	212	260	288	180	186
1 ^{er} avril	167	140	160	80	88	105	177	112	190	129	118	192	194	241	286	169	174
3 mai	164	138	144	78	85	104	176	120	181	120	116	185	189	232	284	165	164
1 ^{er} juin	156	134	134	72	76	101	170	114	169	115	108	173	174	217	273	140	154
1 ^{er} juillet	152	131	136	69	77	99	170	112	164	108	103	160	168	206	264	139	145
2 août	149	123	131	63	73	98	163	113	158	100	98	143	166	195	269	138	143
1 ^{er} septembre	147	122	124	62	69	96	164	111	153	99	91	133	160	190	264	132	137
1 ^{er} octobre	150	128	120	62	70	97	174	123	153	112	89	131	161	190	267	133	137
2 novembre	144	122	111	59	66	95	169	128	145	107	76	118	149	179	267	121	132
1 ^{er} décembre	140	121	113	69	63	94	165	126	142	108	73	112	143	174	247	117	132
1949 4 janvier	145	125	111	68	68	95	168	131	146	126	78	121	165	182	251	119	133
1 ^{er} février	154	139	116	71	73	105	176	139	159	131	81	124	183	210	267	123	148
1 ^{er} mars	150	134	119	73	71	104	177	134	153	130	78	120	184	205	266	123	145
1 ^{er} avril	146	129	114	71	67	103	175	127	150	131	72	112	174	197	246	117	142
2 mai	141	130	108	73	66	103	164	126	142	123	66	101	166	185	238	114	134

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

15

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1947.....	246	191	172	4.112	4.988	4.303	5.160
1948.....	248	199	176	5.904	6.003	6.103	6.179
1948 Février.....	20	19	17	719	814	738	831
Mars.....	21	20	18	691	802	711	820
Avril.....	22	19	17	578	590	597	607
Mai.....	18	15	13	403	403	418	416
Juin.....	22	18	16	444	461	462	476
Juillet.....	19	13	12	364	363	377	375
Août.....	21	15	13	363	345	378	358
Septembre.....	22	14	13	475	472	489	485
Octobre.....	21	15	13	458	434	473	447
Novembre.....	19	17	15	448	430	465	445
Décembre.....	23	16	14	582	484	578	499
1949 Janvier.....	20	19	17	745	616	763	633
Février.....	20	16	15	988	833	1.004	848
Mars.....	23	17	15	709	595	726	610
Avril.....	19	14	12	457	384	471	396

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (ou égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée 4 %	Dette coloniale 1936 4 %	Provinces, villes et communes 4 %	Entreprises industrielles et commerciales 4 % 4 ½ %		Dette unifiée 4 %	Dette coloniale 1936 4 %	Provinces, villes et communes 4 %	Entreprises industrielles et commerciales 4 % 4 ½ %			
1948 1 ^{er} mars.....	84,40	86,60	87,43	85,31	94,33	4,74	4,62	4,57	4,69	4,77	91,58	4,76
1 ^{er} avril.....	84,55	87,70	87,24	83,38	93,70	4,73	4,56	4,58	4,80	4,80	90,58	4,82
3 mai.....	84,50	88,35	87,45	84,29	93,30	4,73	4,53	4,57	4,75	4,82	90,54	4,82
1 ^{er} juin.....	84,30	88,30	87,43	83,01	93,02	4,74	4,53	4,57	4,82	4,83	90,18	4,84
1 ^{er} juillet.....	84,30	88,60	87,23	83,86	92,58	4,74	4,51	4,58	4,77	4,86	90,11	4,84
2 août.....	83,00	88,80	86,93	83,41	93,39	4,78	4,50	4,60	4,80	4,82	90,62	4,81
1 ^{er} septembre.....	83,50	88,80	86,83	83,78	93,34	4,79	4,50	4,61	4,77	4,83	90,72	4,81
1 ^{er} octobre.....	83,65	88,80	86,64	83,—	93,04	4,78	4,50	4,62	4,82	4,83	90,14	4,84
2 novembre.....	84,05	88,80	86,84	83,13	92,33	4,76	4,50	4,61	4,81	4,87	89,86	4,85
1 ^{er} décembre.....	84,50	88,65	86,83	82,99	91,78	4,73	4,51	4,61	4,82	4,90	89,57	4,87
1949 4 janvier.....	85,—	88,70	86,94	83,40	92,04	4,71	4,51	4,60	4,80	4,89	89,75	4,86
1 ^{er} février.....	85,—	88,40	p 85,49	p85,07	p93,40	4,71	4,52	p 4,68	p 4,70	p 4,82	p91,93	p 4,83
1 ^{er} mars.....	85,30	88,35	p 85,77	p86,59	p93,97	4,69	4,53	p 4,66	p 4,62	p 4,79	p92,50	p 4,80
1 ^{er} avril.....	85,85	88,30	p 86,05	p86,10	p93,73	4,66	4,53	p 4,65	p 4,64	p 4,80	p92,29	p 4,81
2 mai.....	86,05	88,25	p 86,52	p85,65	p93,98	4,65	4,53	p 4,62	p 4,67	p 4,79	p92,32	p 4,81

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187.

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES**

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

17

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1946.....	1.372	1.900.554	1.388.577	2.096	623.881	560.786	651	3.595.613	3.195.354	2.587.187
1947.....	1.366	1.377.114	1.163.493	1.553	537.650	502.369	750	5.998.629	6.599.616	6.022.826
1948.....	1.474	3.047.835	2.410.965	1.299	480.520	459.852	865	14.334.206	25.222.574	24.493.817
1947 Novembre.....	107	116.248	86.254	98	32.603	31.251	49	161.621	256.900	143.509
Décembre.....	230	218.045	204.704	187	11.421	108.002	129	463.668	741.272	537.461
1948 Janvier.....	108	192.420	131.946	132	51.375	50.241	40	1.388.764	2.432.807	2.384.675
Février.....	94	338.576	127.223	116	49.868	48.748	41	382.470	344.735	331.822
Mars.....	128	172.288	160.964	112	42.334	39.449	89	690.240	1.484.992	1.453.663
Avril.....	120	117.695	99.156	131	41.457	39.622	90	1.606.434	3.768.537	3.523.002
Mai.....	125	181.264	161.550	115	47.819	45.334	72	595.485	1.162.237	1.139.008
Juin.....	140	348.770	322.056	123	39.973	37.566	87	2.371.774	4.196.715	4.153.845
Juillet.....	145	452.613	418.430	115	41.140	38.899	65	200.197	553.722	536.035
Août.....	89	59.481	53.492	78	28.508	25.032	28	82.576	111.524	102.287
Septembre.....	101	352.922	139.766	87	34.002	33.143	49	605.909	611.742	559.022
Octobre.....	121	122.418	83.703	93	26.463	25.105	58	1.015.863	1.573.900	1.403.939
Novembre.....	122	167.452	228.568	71	23.793	23.315	64	1.918.723	3.275.659	3.269.037
Décembre.....	181	541.936	484.111	126	53.788	53.398	182	3.475.771	5.706.004	5.637.482
1949 Janvier.....	106	262.049	202.518	111	37.218	36.165	44	531.089	426.502	423.472

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Émissions nettes (4)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)	
1946.....	41	880.800	6.600.589	156.551	1.220.960	1.228.204	3.124.737
1947.....	56	2.241.700	10.755.980	47.079	1.156.511	3.559.775	5.261.181
1948.....	47	2.265.280	31.016.209	92.822	2.090.440	22.808.994	4.823.302
1947 Novembre.....	2	150.000	555.751	150	80.805	82.460	247.899
Décembre.....	5	38.000	1.108.738	1.038	275.424	384.433	229.948
1948 Janvier.....	9	242.800	2.919.402	70	97.313	2.269.730	442.689
Février.....	4	164.000	897.179	—	92.403	267.460	311.930
Mars.....	5	690.000	2.389.614	210	119.931	1.339.942	884.413
Avril.....	6	122.980	4.050.669	—	91.192	3.292.704	400.864
Mai.....	8	229.000	1.620.320	—	163.915	1.080.808	330.169
Juin.....	4	128.500	4.713.958	—	151.865	4.031.351	458.751
Juillet.....	3	64.000	1.111.475	—	421.774	446.574	189.016
Août.....	2	31.000	230.513	—	56.397	61.760	93.554
Septembre.....	1	5.000	1.093.666	—	121.343	237.630	377.958
Octobre.....	1	10.000	1.732.781	92.250	191.643	1.224.285	199.069
Novembre.....	2	125.000	3.591.904	42	100.052	3.169.767	376.143
Décembre.....	2	453.000	6.754.728	250	482.612	5.386.983	758.648
1949 Janvier.....	—	—	725.769	770	127.915	342.694	192.316

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

17

JANVIER 1949

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOL. DE SOCIÉTÉS(1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Montant	Nombre	Montant
							Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant										
Banques	1	36.000	36.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36.000	—	—	—	1	36.000	—	—
Assurances	1	10.000	10.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières	3	4.950	4.878	1	100	100	3	20.409	7.226	6.916	—	—	—	—	165	—	6.606	—	3	8.930	—	—
Commerce de détail	3	400	400	12	2.020	2.020	—	—	—	—	—	—	—	250	1.511	—	—	7	894	—	—	
Commerce de gros et commerce extérieur	32	26.582	23.764	45	13.701	13.476	8	6.020	10.730	8.010	—	—	—	10.847	8.781	1.850	330	10	3.620	—	1	130
Fabrications métalliques	13	21.425	21.425	4	6.830	6.830	8	8.006	16.644	16.644	—	—	—	11.643	6.405	—	19.744	3	1.360	—	—	
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	1	38.420	155.036	155.036	—	—	—	—	—	—	155.036	1	50	—	—	
Métaux non ferreux	—	—	—	1	225	225	—	—	—	—	—	—	—	—	225	—	—	1	51	—	—	
Industrie textile	4	10.850	10.770	4	780	780	4	25.750	71.500	71.500	—	—	—	6.120	220	—	75.943	2	550	—	—	
Industries alimentaires	5	10.632	10.154	3	1.052	1.052	1	1.000	3.000	3.000	—	—	—	9.622	1.002	—	3.000	2	650	—	—	
Industrie du bois	2	700	174	5	2.090	2.090	—	—	—	—	—	—	—	36	1.762	—	—	—	—	—	—	
Industrie chimique	3	101.750	51.513	1	100	100	1	3.750	11.250	11.250	—	—	—	954	—	—	11.250	2	125	—	—	
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	1	1.100	1.900	1.900	—	—	—	—	—	—	1.900	—	—	—	—	
Electricité	—	—	—	—	—	—	1	350.000	70.000	70.000	—	—	770	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cuir	—	—	—	1	150	150	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	800	—	—
Papier et imprimerie	2	2.700	2.700	—	—	—	1	300	200	200	—	—	—	2.440	—	200	—	1	206	—	—	
Transport	3	1.550	753	2	200	200	1	50	850	850	—	—	—	554	45	—	650	4	921	—	—	
Tourisme	2	475	475	3	625	625	—	—	—	—	—	—	—	234	400	—	—	1	100	—	—	
Intermédiaires	1	250	250	3	225	225	2	2.375	1.125	1.125	—	—	—	225	90	—	—	2	100	—	—	
Déchets et matières de récupération	2	770	770	1	170	170	—	—	—	—	—	—	—	708	70	—	—	—	—	—	—	
Constructions	4	2.500	2.500	5	4.300	4.300	1	3.000	17.000	17.000	—	—	—	1.543	2.705	—	17.000	1	400	—	—	
Charbons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	11.000	—	—	
Terre cuite	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ciment et industries connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	4.100	—	—	
Carrières	1	8.500	8.500	—	—	—	2	2.784	466	466	—	—	—	8.494	—	185	266	—	—	1	266	
Chaux	—	—	—	—	—	—	2	525	1.975	1.975	—	—	—	—	—	—	975	—	—	1	225	
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	1	65.000	50.000	50.000	—	—	—	—	—	—	50.000	—	—	—	—	
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Éditions, librairies, presse	1	50	50	1	50	50	1	900	4.100	4.100	—	—	—	—	40	—	4.100	—	—	—	—	
Films, théâtres, attractions	4	950	910	2	600	600	—	—	—	—	—	—	—	240	517	—	—	—	—	—	—	
Artisanat	4	3.050	2.250	12	3.350	2.722	3	1.100	2.100	2.100	—	—	—	910	940	—	2.000	3	310	—	—	
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	3	1.290	1.290	2	320	320	—	—	—	—	—	—	—	1.210	40	—	—	1	500	—	—	
Divers non dénommés	11	16.575	12.892	3	330	330	2	600	1.400	1.400	—	—	—	1.661	250	215	500	4	390	—	—	
TOTAUX...	106	262.049	202.518	111	37.218	36.165	44	531.089	426.502	423.472	—	—	770	93.856	25.003	9.056	342.694	56	71.282	—	3	621

(1) Coopératives : 14 sociétés constituées au capital minimum de 2.227.500 francs; 5 sociétés dissoutes au capital minimum de 367.000 francs.

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES**

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

JANVIER 1949

17

CLASSIFI- CATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLU- TIONS		RÉDUCTION DE CAPITAL Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique	105	226.049	166.518	111	37.218	36.165	43	530.839	426.002	422.972	—	—	—	770	91.915	342.194	35.282	—	621
Belgique et étrang.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo Belge	1	36.000	36.000	—	—	—	—	250	500	500	—	—	—	—	36.000	500	36.000	—	—
Total...	106	262.049	202.518	111	37.218	36.165	44	531.089	426.502	423.472	—	—	—	770	127.915	342.694	71.282	—	621

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins .	77	28.535	24.201	106	24.356	23.303	25	11.140	12.510	12.200	—	—	—	—	28.370	5.365	10.102	—	621
de 1 à 5 millions	21	49.764	46.825	4	6.612	6.612	10	28.279	25.906	23.186	—	—	—	—	37.934	10.600	5.600	—	—
de 5 à 10 millions	6	47.760	45.492	1	6.250	6.250	2	7.500	19.000	19.000	—	—	—	—	25.611	27.643	8.680	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	3	12.750	42.050	42.050	—	—	—	—	—	42.050	11.000	—	—
de 20 à 50 millions	1	36.000	36.000	—	—	—	1	65.000	50.000	50.000	—	—	—	—	36.000	50.000	36.000	—	—
de 50 à 100 millions	1	100.000	50.000	—	—	—	2	368.000	122.000	122.000	—	—	—	770	—	52.000	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	38.420	155.036	155.036	—	—	—	—	—	155.036	—	—	—
Total...	106	262.049	202.518	111	37.218	36.165	44	531.089	426.502	423.472	—	—	—	770	127.915	342.694	71.282	—	621

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(2) Comprises dans les augmentations de capital.

**VI — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)**

(Emprunts à long et moyen terme
ayant fait l'objet d'une émission
publique.)

**VII — OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL**

(Avances et remboursements opérés sur emprunts
consentis aux pouvoirs publics et aux organismes
d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

**VIII — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (3)**

18
19
20

PÉRIODES	en		à l'étranger
	Belgique		
	millions de francs	millions	
1947.....	10.058	fr. s. 100 \$ can. 14 \$ U.S. 9	
1948.....	6.900	fr. s. 50 \$ U.S. 58	
1948 Avril.....	—	fr. s. 50	
Mai.....	—	—	
Juin.....	3.700	—	
Juillet.....	1.000	—	
Août.....	—	—	
Septembre.....	550	—	
Octobre.....	600	—	
Novembre.....	300	—	
Décembre.....	—	\$ U.S. 8	
1949 Janvier.....	3.500	—	
Février.....	—	—	
Mars.....	1.090	\$ U.S. 16	
Avril.....	—	—	

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES (2)
	Prélèvements sur comptes	Rembour- sements nets	Avances nettes
	(milliers de francs)		
1947.....	1.673.082	377.541	1.433.740
1948.....	2.108.506	2.089.078	2.647.018
1948 Février.....	124.337	7.273	404.439
Mars.....	153.381	1.122.367	556.020
Avril.....	214.090	6.762	329.102
Mai.....	192.413	3.020	199.849
Juin.....	231.422	1.728	172.694
Juillet.....	173.237	350.718	119.428
Août.....	148.025	348.385	146.050
Septembre.....	203.269	75.498	94.750
Octobre.....	160.001	96.369	113.028
Novembre.....	144.976	1.114	105.698
Décembre.....	165.490	65.699	144.333
1949 Janvier.....	123.193	130.190	111.256
Février.....	125.394	47.117	134.850
Mars.....	183.123	122.853	123.719
Avril.....	86.374	60.222	71.554

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	milliers de fra
1947 Moyenne mens.	742.080
1948 Moyenne mens.	880.012
1948 Janvier.....	804.628
Février.....	721.803
Mars.....	790.928
Avril.....	870.755
Mai.....	825.522
Juin.....	961.962
Juillet.....	922.623
Août.....	848.684
Septembre.....	835.607
Octobre.....	878.627
Novembre.....	802.091
Décembre.....	1.296.909
1949 Janvier.....	876.554
Février.....	801.157
Mars.....	1.005.934

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Le mouvement des remboursements sur les ouvertures de crédit pour dépenses ordinaires ne peut plus être donné en raison de la fusion de ces opérations avec celles d'autres comptes courants communaux.

(3) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

LES FINANCES PUBLIQUES

RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1947.....	16.512	9.898	20.047	46.457	—
1948.....	22.166	11.407	20.618	54.191	—
1948 Janvier.....	2.041	962	1.626	4.629	4.629
Février.....	1.292	828	1.609	3.729	8.358
Mars.....	1.437	872	1.909	4.218	12.576
Avril.....	2.076	1.027	1.856	4.959	17.535
Mai.....	1.904	926	1.702	4.532	22.067
Juin.....	2.024	993	1.668	4.635	26.752
Juillet.....	2.094	1.002	1.584	4.681	31.433
Août.....	1.918	895	1.496	4.309	35.742
Septembre.....	1.841	1.021	1.796	4.658	40.400
Octobre.....	1.484	956	1.806	4.246	44.646
Novembre.....	1.716	862	1.688	4.266	48.912
Décembre.....	2.338	1.063	1.878	5.279	54.191
1949 Janvier.....	3.209	880	1.763	5.852	5.852
Février.....	2.083	885	1.605	4.573	10.425
Mars.....	1.994	982	1.720	4.696	15.121

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mars 1949 pour les exercices 1948 et 1949

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1948		EXERCICE 1949		MARS 1949
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1949
I. Contributions directes	24.622	17.299	2.428	2.251	1.081
II. Douanes et accises	11.370	10.791	2.670	2.747	980
dont douanes.....	3.159	2.750	762	797	290
accises.....	7.295	7.951	1.673	1.913	596
taxes spéciales de consommat.....	808		206		84
III. Enregistrement	20.617	21.536	5.079	4.902	1.715
dont enregistrement.....	1.817	1.500	424	435	164
successions.....	984	825	230	191	78
timbres et taxes assimilées.....	17.589	19.000	4.368	4.214	1.447
Total	56.609	49.626	10.177	9.900	3.776
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 6.983		+ 277	

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

30

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en février 1949

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	1	1	—	10.000	766	373	—	225	2.135	85
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières	20	15	5	22.234	10.079	1.006	798	140	610.644	22.348
Commerce de détail	8	5	3	4.286	10.861	10.994	315	6.000	56.446	2.361
Commerce de gros et commerce extérieur	22	17	5	28.148	10.797	14.556	285	11.537	—	—
Fabrications métalliques	6	5	1	10.795	100.986	292.487	142	277.870	51.217	2.064
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	—	—	217.048	9.158
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	230	14
Industrie textile	17	12	5	46.195	204.736	26.795	2.888	5.956	47.409	2.020
Industries alimentaires	18	12	6	142.213	160.651	15.859	2.265	11.722	15.800	840
Industrie du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie chimique	5	3	2	4.050	16.738	1.997	839	35	11.010	523
Industrie du verre	4	3	1	35.080	25.773	1.395	31	—	5.400	270
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	398.352	17.864
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	2	1	1	1.900	11.139	54	419	—	1.510	76
Papier et imprimerie	4	4	—	11.800	20.023	1.308	—	755	—	—
Transport	8	4	4	10.215	6.329	1.327	4.936	—	2.694	108
Tourisme	6	3	3	4.997	6.808	92	3.190	—	—	—
Intermédiaires	4	3	1	2.306	1.577	248	14	9	—	—
Déchets et matières de récupération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions	3	2	1	1.225	862	135	3	—	7.925	321
Charbons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	2	2	—	3.050	1.369	133	—	—	—	—
Ciment et industries connexes	1	1	—	600	831	149	—	—	—	—
Carrières	1	1	—	640	3.000	101	—	—	326	20
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	1	—	1	1.500	2.963	—	990	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	1	1	—	350	27	28	—	—	750	30
Films, théâtres, attractions	3	2	1	425	282	27	154	—	—	—
Artisanat	2	1	1	269	577	134	24	—	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	7	6	1	1.679	21	271	23	—	—	—
TOTAL...	146	104	42	343.957	597.153	369.469	17.316	314.249	1.428.896	58.102

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	1	1	—	36.000	29.378	5.870	—	2.700	—	—
Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles	2	2	—	19.250	8.666	4.135	—	1.328	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mixtes	—	—	—	—	—	—	—	—	1.000	50
TOTAL...	3	3	—	55.250	38.044	10.005	—	4.028	1.000	50

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	2	2	—	11.325	12.767	1.031	—	194	—	—
TOTAL...	2	2	—	11.325	12.767	1.031	—	194	—	—
Total général...	151	109	42	410.532	647.964	380.505	17.316	318.471	1.429.896	58.152

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de février 1949 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts de l'Etat	308.355
Coupons d'emprunts de la Colonie	713
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	22.030
Coupons d'emprunts d'organismes divers	50.865

381.963

Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite)

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
1947 (2)	7.242	5.672	1.570	53.896.030	40.783.567	9.338.430	527.053	4.328.143	(3) 13.995.344	468.210
1948 (2)	9.019	6.809	2.210	69.383.579	89.178.476	12.223.261	646.984	6.484.711	(4) 16.886.767	649.458
1948 2 premiers mois	243	178	65	1.795.486	2.317.859	374.064	23.689	291.139	2.455.037	100.009
1949 2 premiers mois	241	169	72	735.181	1.244.118	457.516	26.630	354.716	3.258.834	136.436
1947 Décembre	217	169	48	2.491.547	1.633.538	406.196	9.672	194.417	793.606	33.244
1948 Janvier	85	63	22	534.089	740.088	70.433	10.004	24.757	1.402.472	58.525
Février	168	115	43	1.261.397	1.577.771	303.631	13.685	266.382	1.052.565	41.574
Mars	1.423	1.122	301	6.734.607	9.228.569	1.344.369	86.312	588.911	740.960	28.583
Avril	1.891	1.467	424	12.452.583	15.661.085	2.030.647	117.704	988.889	1.108.328	43.750
Mai	1.430	1.101	329	12.140.905	18.660.968	2.115.684	116.203	1.075.691	762.195	28.825
Juin	671	509	162	7.116.381	7.283.243	1.248.384	50.457	477.894	1.057.451	42.464
Juillet	302	279	83	8.184.053	5.659.060	1.637.115	16.988	1.130.105	1.297.955	54.718
Août	175	123	52	716.422	1.978.233	102.492	36.457	26.304	974.443	38.044
Septembre	261	188	73	1.029.629	1.642.251	173.794	12.475	81.639	918.748	35.512
Octobre	569	421	138	8.314.672	9.146.046	1.074.263	34.289	712.449	1.022.763	40.531
Novembre	305	226	79	5.444.291	9.948.709	845.831	28.046	605.305	845.163	33.546
Décembre	327	234	93	2.891.891	5.384.827	604.805	41.906	320.751	993.305	40.389
1949 Janvier	90	60	30	324.649	596.154	77.011	9.314	36.245	1.828.938	78.284
Février	151	109	42	410.532	647.964	380.505	17.316	318.471	1.429.896	58.152

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) Renseignements définitifs. L'addition des éléments des douze mois ne correspond pas au total annuel, étant donné que ce chiffre comprend les sociétés qui publient leur bilan avec retard.

(3) Au 31 décembre 1947. Montant rectifié pour des emprunts existant déjà en 1947, mais non compris dans la statistique.

(4) Au 31 décembre 1948.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1946	5.213.360	3.828.538	1.384.822	20.646.488 (1)	6.435.619
1947	7.875.174	4.964.339	2.910.835	24.185.471 (2)	6.621.775
1948 Février	775.301	402.827	372.474	25.027.812	
Mars	871.613	521.056	350.557	25.378.369	
Avril	835.491	511.956	323.535	25.701.904	
Mai	533.937	472.658	61.279	25.763.183	
Juin	643.313	613.036	30.277	25.793.460	
Juillet	754.894	573.926	180.969	25.974.428	
Août	648.810	481.206	167.614	26.141.942	
Septembre	626.138	488.368	137.770	26.279.712	
Octobre	621.566	463.992	157.574	26.437.286	
Novembre	580.838	403.435	177.403	26.614.689	
Décembre	711.985	628.691	85.294	27.499.983 (2)	
1949 Janvier	917.072	433.855	483.217	27.983.200	
Février	710.185	489.532	220.653	28.203.853	
Mars	909.273	538.118	371.155	28.575.008	
Avril	635.556	649.078	—	28.561.486	

(1) Y compris les intérêts capitalisés et les intérêts sur les obligations de l'emprunt de l'assainissement monétaire, ainsi que le montant du rachat des obligations du même emprunt.

(2) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs)

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (loi des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937) (1)	Total
1946	389.468	189.643	98.273	677.384
1947	469.437	224.845	p 142.000	p 836.282
1947 Août	46.878	18.261		
Septembre	39.048	17.794		
Octobre	42.706	21.490		
Novembre	39.633	18.883		
Décembre	39.761	19.927		
1948 Janvier	42.824	20.012		
Février	44.250	18.888		
Mars	45.514	20.480		
Avril	41.566	20.879		
Mai	43.384	20.107		
Juin	35.936	19.384		
Juillet	41.046	20.811		
Août	40.663	19.629		
Septembre	40.134	19.232		
Octobre	40.525	21.950		

(1) Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																							
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verreries	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lain, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (1)	Ensemble (1)	

a) Indice des salaires horaires moyens

1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	105	119	106	106	112	104	106	114
1946 Septembre	320	296	299	286	294	307	297	317	298	305	289	372	349	360	317	325	339	256	289	331	273	300	294	274	
1946 Décembre	334	316	325	306	322	331	321	329	316	323	319	375	358	367	328	346	349	257	310	289	289	302	299	297	
1947 Mars	339	318	324	314	319	338	327	321	315	327	322	372	366	369	329	346	353	267	329	338	301	296	297	301	
1947 Juin	345	319	334	333	331	344	338	345	323	331	323	380	367	373	335	352	353	260	340	340	303	293	295	311	
1947 Septembre	352	327	341	331	333	353	342	353	332	337	339	385	370	377	340	355	356	266	348	339	308	316	314	325	
1947 Décembre	357	347	354	361	351	358	358	355	342	354	353	390	371	380	360	372	354	287	349	345	313	348	341	343	
1948 Mars	373	347	360	366	352	368	365	357	344	358	357	390	375	382	370	376	361	288	348	390	309	347	340	353	
1948 Juin	381	361	370	376	362	379	376	366	347	363	362	403	383	393	378	378	359	286	369	411	324	343	339	357	
1948 Septembre	387	373	372	384	361	386	382	364	356	372	365	414	392	403	382	379	370	287	369	412	330	351	347	369	
1948 Décembre	395	384	380	398	373	390	391	371	373	375	378	417	394	407	384	384	375	288	326	369	403	337	381	373	

b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés

1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	108	118	107	126	113	—	—	115
1946 Septembre	322	282	296	285	295	308	290	314	297	309	295	389	371	380	316	317	343	253	291	333	265	—	—	—	290
1946 Décembre	332	289	316	288	319	320	308	321	311	333	309	393	378	385	320	319	353	255	308	282	—	—	—	—	305
1947 Mars	340	290	317	290	317	322	310	320	335	312	401	385	393	321	325	352	266	366	347	289	—	—	—	—	308
1947 Juin	348	294	322	307	331	329	321	344	320	341	323	408	400	404	331	325	356	256	363	347	299	—	—	—	318
1947 Septembre	353	301	329	309	335	333	324	346	320	347	340	413	406	409	331	327	359	264	372	347	305	—	—	—	331
1947 Décembre	364	319	337	339	356	342	343	346	320	356	342	419	400	409	347	342	360	280	371	348	311	—	—	—	348
1948 Mars	369	322	344	343	367	351	350	352	322	361	345	421	405	413	354	344	367	281	370	382	311	—	—	—	358
1948 Juin	376	331	355	348	359	359	355	356	324	366	350	428	409	418	367	349	369	280	390	397	311	—	—	—	361
1948 Septembre	381	352	358	360	366	367	364	361	334	375	354	439	415	427	369	348	374	281	390	393	311	—	—	—	367
1948 Décembre	385	352	369	367	376	372	371	368	343	375	365	435	413	424	374	354	376	282	328	390	387	315	—	—	371

c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés

1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	107	118	106	119	108	—	—	116
1946 Septembre	315	274	306	282	319	312	302	329	265	289	278	349	357	353	309	319	320	263	305	360	296	—	—	—	284
1946 Décembre	325	274	326	301	344	317	314	307	284	305	293	373	368	371	319	325	333	261	312	296	—	—	—	—	288
1947 Mars	331	277	325	313	343	320	320	307	289	306	296	376	375	376	317	330	332	256	353	376	296	—	—	—	294
1947 Juin	338	282	329	324	354	327	329	358	298	307	308	364	378	371	321	330	331	257	360	377	326	—	—	—	299
1947 Septembre	347	291	344	321	358	331	331	364	317	315	325	380	392	386	331	330	331	258	369	379	339	—	—	—	312
1947 Décembre	359	307	354	352	373	337	347	364	317	324	331	387	393	390	352	345	331	254	368	378	339	—	—	—	333
1948 Mars	364	313	353	362	378	351	358	366	319	334	331	392	394	393	353	343	338	273	367	385	339	—	—	—	346
1948 Juin	374	323	367	365	378	359	364	370	322	339	337	405	410	408	370	346	336	273	391	412	339	—	—	—	349
1948 Septembre	378	345	372	373	383	363	369	370	321	352	337	420	416	418	362	348	351	290	391	409	339	—	—	—	358
1948 Décembre	381	338	380	383	394	366	376	379	328	352	349	417	414	415	365	348	355	290	291	391	405	339	—	—	361

(1) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement du débit

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1947 Moyenne mensuelle	38 (2)	216	211.619	97	177.501	21	1.008 (2)	1.190
1948 Moyenne mensuelle	38 (2)	258	259.611	119	214.812	21	996 (2)	1.331
1948 Avril	38	267	273.716	118	222.037	22	1.005	1.323
Mai	38	239	223.672	108	182.430	18	1.005	1.106
Juin	38	260	252.259	121	208.863	22	1.007	1.606
Juillet	38	263	244.811	125	197.828	19	1.004	1.230
Août	38	265	253.943	129	208.988	21	1.004	1.142
Septembre	38	280	259.461	133	219.302	22	1.005	1.380
Octobre	38	271	313.211	125	264.973	21	1.002	1.325
Novembre	38	246	254.946	113	210.134	19	1.002	1.279
Décembre	38	279	294.467	128	245.876	23	996	1.456
1949 Janvier	38	257	301.722	120	256.640	20	992	1.407
Février	38	250	238.521	116	200.836	20	992	1.981
Mars	38	285	244.716	133	205.422	22	994	1.021
Avril	38	270	229.624	128	189.323	19	940	380

(1) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call-money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1948 Moy. mens.	2.868	148.793	1.015	6.462	113.023	56.649	2.435	2.908	119.341	214.812
1948 Avril	2.738	152.723	1.550	7.151	111.440	58.998	2.626	3.165	118.354	222.037
Mai	2.394	121.323	1.037	5.181	102.217	52.768	2.533	3.158	108.181	182.430
Juin	2.775	144.921	1.098	7.817	113.901	53.513	2.761	2.612	120.535	208.863
Juillet	2.809	134.272	1.029	4.902	118.829	56.081	2.452	2.573	125.119	197.828
Août	2.741	143.729	947	4.055	122.593	58.549	2.617	2.655	128.898	208.988
Septembre	2.483	154.741	786	5.840	127.475	55.785	2.263	2.936	133.007	219.302
Octobre	3.809	190.209	1.066	10.505	117.698	61.745	2.467	2.514	125.040	264.973
Novembre	3.170	141.266	904	5.797	107.225	60.592	2.159	2.479	113.458	210.134
Décembre	3.875	171.138	1.063	8.317	121.178	62.847	2.097	3.547	128.213	245.876
1949 Janvier	3.522	193.873	1.100	7.204	113.392	53.515	1.897	2.048	119.911	256.640
Février	3.214	135.442	818	7.862	110.158	55.164	1.920	2.368	116.110	200.836
Mars	3.618	141.443	1.089	7.662	126.352	54.112	2.318	2.205	133.377	205.422
Avril	3.772	126.109	1.276	8.747	120.443	51.988	2.273	2.479	127.764	189.323

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call-money.

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*)	Avoir des particuliers (*)	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1947 Moyenne mensuelle	(1) 617.079	26.371	18.299	18.494	56.649	18.561	56.649	150.343	91	3,25
1948 Moyenne mensuelle	(1) 629.485	27.831	20.076	22.087	60.159	21.989	60.159	164.393	91	3,36
1948 Avril	625.215	27.112	19.491	21.290	60.065	22.142	60.065	163.583	90	3,43
Mai	625.978	27.008	19.467	21.299	57.953	21.402	57.953	158.606	91	3,73
Juin	626.135	26.924	19.010	20.783	58.393	20.553	58.393	153.121	91	3,28
Juillet	626.594	26.958	19.350	23.107	59.581	22.768	59.581	165.037	89	3,37
Août	626.729	26.921	19.416	22.353	60.248	22.917	60.248	165.765	91	3,41
Septembre	627.452	27.962	20.051	24.050	58.248	20.450	58.248	160.995	90	3,08
Octobre	628.415	29.240	21.856	21.829	60.170	22.375	60.170	164.545	90	3,04
Novembre	629.502	29.309	21.675	22.275	61.263	23.477	61.263	168.277	91	3,54
Décembre	629.485	28.989	21.240	24.703	66.515	22.834	66.515	180.567	91	3,35
1949 Janvier	630.988	30.266	20.688	23.161	66.638	25.920	66.638	182.357	91	3,43
Février	631.984	27.587	19.681	21.713	59.509	22.149	59.509	162.880	91	3,48
Mars	632.595	27.525	19.737	24.045	65.100	22.856	65.100	177.102	91	3,33
Avril	632.317	28.009	20.406	22.712	60.060	22.222	60.060	165.054	90	3,29

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres temporairement indisponibles et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

LES PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

45

PÉRIODES	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs	
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques		Engrais chimiques
Nombre de produits	135	13	14	2	10	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1947 Moy. mens. ...	355	344	388	397	341	454	331	226	342	367	312	340	251	364
1948 Moy. mens. ...	389	471	433	450	379	496	356	273	390	383	318	342	261	402
1948 Janvier	378	371	442	423	369	496	348	273	364	370	324	352	260	403
Février	389	482	451	443	367	496	348	273	358	370	327	356	260	399
Mars	389	487	448	465	371	496	358	273	358	383	324	352	260	400
Avril	391	491	452	488	374	496	358	273	369	383	321	347	260	404
Mai	391	492	436	489	375	496	358	273	372	383	319	344	260	403
Juin	391	483	442	490	375	496	358	273	372	383	316	340	260	401
Juillet	391	474	437	480	382	496	358	273	400	383	318	343	260	403
Août	390	490	425	461	384	496	358	272	409	383	317	342	260	403
Septembre ..	388	466	421	447	385	496	358	274	410	383	316	340	261	397
Octobre	387	471	413	412	387	496	358	274	412	391	309	328	262	401
Novembre	389	467	413	405	391	496	358	274	429	391	312	333	262	403
Décembre	392	491	416	406	392	496	358	274	433	391	312	333	263	404
1949 Janvier	390	470	416	404	394	496	358	269	445	391	309	328	264	384
Février	384	423	415	399	394	496	358	268	445	393	309	328	264	382
Mars	378	406	409	400	388	496	358	263	424	395	299	313	264	385

45

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits.	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1947 Moy. mens. ...	176	568	438	356	275	371	416	560	276	342	334	345	321	354
1948 Moy. mens. ...	185	612	460	381	330	364	445	586	287	362	345	346	324	424
1948 Janvier	179	602	470	385	326	385	444	602	283	349	340	351	321	334
Février	181	649	470	383	329	380	439	600	283	349	339	346	322	334
Mars	180	653	470	380	318	374	450	579	283	352	337	341	322	334
Avril	187	653	470	381	315	367	463	572	283	352	339	341	323	397
Mai	192	655	470	385	328	364	469	584	283	352	341	345	322	397
Juin	205	614	470	383	335	365	453	557	283	367	342	345	322	408
Juillet	210	596	470	378	326	357	443	559	293	365	347	345	325	438
Août	195	588	470	377	326	361	434	571	293	365	349	346	325	446
Septembre ..	193	586	459	380	334	357	437	600	293	365	350	348	326	448
Octobre	189	586	443	379	327	358	441	600	291	365	350	348	325	452
Novembre	158	586	436	380	343	352	431	604	291	382	355	349	329	474
Décembre	160	586	430	380	354	347	424	604	291	382	356	349	329	430
1949 Janvier	164	581	427	389	363	342	452	597	291	382	352	345	325	430
Février	160	570	420	385	365	336	445	598	291	383	351	341	325	430
Mars	164	560	412	378	355	333	443	590	282	379	350	340	329	460

b) INDICES DES PRIX DE GROS A L'ETRANGER (*)

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	États-Unis (Department Labor, of Bureau Labor Statistics)	France (1) (Statistique générale de la France)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1947 Moyenne mensuelle	185	989	270	189	183	214
1948 Moyenne mensuelle	201	1.712	280	216	196	222
1948 Décembre	199	1.217	278	200	188	222
1948 Janvier	202	1.456	277	209	190	223
Février	196	1.537	277	213	191	223
Mars	197	1.536	277	214	193	223
Avril	199	1.555	277	216	195	223
Mai	200	1.653	277	217	196	223
Juin	203	1.691	278	219	198	223
Juillet	206	1.698	277	218	197	222
Août	207	1.783	278	218	199	221
Septembre	206	1.791	277	216	199	220
Octobre	202	1.887	282	216	198	220
Novembre	200	1.977	287	217	199	222
Décembre	198	1.974	289	217	199	221
1949 Janvier	196	1.944	293	218	199	220
Février		1.899	293	218	199	219

(1) Base 1938 = 100.

(*) Les indices (sauf ceux de la France) ont été ramenés à la même base (période 1936 à 1938 = 100) afin de faciliter la comparaison entre les différents pays.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
Nombre de produits	56	34	22
1947 Moyenne mensuelle ..	344	305	405
1948 Moyenne mensuelle ..	394	384	410
1948 Février	387	380	399
Mars	393	383	408
Avril	396	387	414
Mai	398	389	415
Juin	397	387	415
Juillet	396	386	415
Août	400	393	414
Septembre	403	399	413
Octobre	394	386	411
Novembre	394	385	411
Décembre	395	387	411
1949 Janvier	393	384	411
Février	388	375	410
Mars	382	366	408
Avril	380	362	409

45

46

LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55

Source : Ministère du Combustible et de l'Énergie.

Périodes	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-38 Moyenne mensuelle	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(2) 2.425	24,0	1.502
1947 Moyenne mensuelle	95.072	137.770	337	274	496	326	600	2.033	24,5	(1) 448
1948 Moyenne mensuelle	102.116	146.198	363	301	559	338	662	2.223	24,4	(1) 837
1948 Janvier	97.753	141.731	384	313	548	341	658	2.244	25,5	460
Février	95.465	139.585	282	227	434	208	599	1.750	20,3	457
Mars	101.260	145.640	386	307	577	359	670	2.299	25,3	500
Avril	101.096	145.669	380	315	591	360	672	2.318	25,5	579
Mai	103.357	148.021	327	288	533	322	601	2.071	22,5	673
Juin	101.953	146.752	372	311	588	351	670	2.293	25,3	964
Juillet	100.079	144.280	299	255	462	325	646	1.987	22,2	1.059
Août	99.442	142.016	351	294	573	308	664	2.180	24,9	1.127
Septembre	101.677	145.134	381	328	588	365	677	2.339	25,8	1.096
Octobre	105.105	149.346	402	333	611	380	705	2.431	26,0	1.044
Novembre	109.583	154.197	390	316	589	357	686	2.338	24,2	942
Décembre	109.623	154.006	406	326	621	387	701	2.441	25,0	837
1949 Janvier	108.038	152.403	393	376	612	382	713	2.436	24,7	864
Février	107.355	151.616	378	325	586	368	674	2.331	23,7	1.009
Mars	109.395	151.499	419	347	604	426	763	2.619	26,6	1.329

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Périodes	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1936-38 Moyenne mensuelle	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	6,0	198	3,6
1947 Moyenne mensuelle	394	4.087	113	589	(2) 37	235	235	5,3	206	2,6
1948 Moyenne mensuelle	460	4.484	82	573	(2) 48	329	321	5,6	267	2,5
1948 Janvier	455	4.389	141	722	38	306	308	6,4	259	3,0
Février	437	4.375	81	641	39	296	287	5,9	247	2,3
Mars	447	4.371	92	629	41	325	321	6,3	271	2,6
Avril	460	4.384	64	552	41	334	331	5,1	273	2,4
Mai	474	4.420	55	531	41	320	301	5,1	257	2,4
Juin	412	4.359	55	534	42	231	226	4,5	202	2,4
Juillet	460	4.476	52	496	44	325	312	4,9	238	1,8
Août	471	4.455	65	707	47	347	346	5,6	281	2,2
Septembre	450	4.554	77	508	47	354	347	5,7	289	3,0
Octobre	487	4.626	88	537	46	369	367	5,8	297	2,3
Novembre	480	4.683	123	606	48	359	347	5,5	288	2,6
Décembre	492	4.720	95	611	48	377	357	6,8	299	2,7
1949 Janvier	473	4.708	78	532	48	376	363	6,9	306	3,2
Février	434	4.609	65	523	48	355	352	6,5	301	3,3
Mars	476	4.620	67	523	45	397	409	7,2	345	3,5

(1) Au 31 décembre 1938.

(2) Au 31 décembre.

II — INDUSTRIE TEXTILE

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)						PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES A FAÇON) (tonnes)					
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton ou fibrante (2)	Laine (3)	Rayonne
				fin	cardé	poignée	cardée					
1947 Moyenne mensuelle	772	3.043	236	6.211	561	1.703	1.626	721	2.204	5.724	1.878	328
1948 Moyenne mensuelle	620	3.466	210	6.018	685	1.537	1.306	418	2.453	5.222	1.616	431
1948 Janvier	833	3.320	279	6.862	486	1.963	1.535	497	2.369	5.965	1.638	427
Février	818	3.202	264	6.535	849	1.787	1.298	506	2.210	5.494	1.663	434
Mars	833	3.669	232	6.794	794	1.833	1.343	511	2.536	5.790	1.796	465
Avril	685	3.853	210	7.418	787	1.678	1.512	508	2.580	5.792	1.738	476
Mai	518	3.159	169	5.903	621	1.450	1.442	379	2.266	4.771	1.499	374
Juin	552	3.723	224	6.149	718	1.504	1.244	414	2.700	5.186	1.876	485
Juillet	462	3.215	182	5.202	613	1.191	1.051	355	2.489	4.583	1.496	396
Août	465	3.277	188	5.173	597	1.299	1.080	335	2.373	4.555	1.492	443
Septembre	519	3.512	194	6.095	692	1.327	1.176	331	2.630	5.366	1.531	445
Octobre	504	3.529	228	5.771	722	1.465	1.337	361	2.404	5.304	1.561	438
Novembre	669	3.341	181	4.643	646	1.619	1.204	396	2.385	4.650	1.476	392
Décembre	586	3.788	167	5.671	715	1.423	1.452	420	2.489	5.205	1.622	391
1949 Janvier	548	3.524	223	5.865	765	1.410	1.214	367	2.461	4.618	1.684	405
Février	592	3.698	173	5.392	715	1.335	1.225	382	2.581	4.797	1.616	419
Mars	553	4.375	222	6.517	920	1.347	1.535					

(1) Y compris les tapis en jute.

(2) Y compris les couvertures et les tapis en coton, les torchons, le couil à matelas, les tissus d'ameublement, le velours, les tissus pour pantoufles, etc.

(3) Y compris couvertures et tapis en laine.

III — PRODUCTIONS DIVERSES

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

56

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER (tonnes)		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires (milliers de pièces)	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538				15.462			
1947 Moyenne mensuelle	217.431	101.350	89.398	10.390	9.527	5.856	18.660	1.755	173.433	15.250
1948 Moyenne mensuelle	277.579	134.869	119.529	12.997	11.579	4.669	19.182	1.683	215.001	14.756
1948 Février	255.080	113.670	70.707	11.563	10.595	7.224	17.011	1.782	211.593	18.296
Mars	269.693	137.168	107.556	12.262	10.806	10.544	22.369	1.803	180.160	13.054
Avril	292.010	132.499	108.912	12.198	11.414	6.550	22.199	1.813	161.637	15.198
Mai	301.280	118.177	120.066	12.997	12.053	2.697	18.353	1.405	185.011	14.250
Juin	290.760	114.232	143.550	11.424	9.892	3.359	19.397	1.696	215.129	14.452
Juillet	271.020	123.556	123.054	12.761	11.887	1.551	15.090	1.312	234.523	13.403
Août	268.460	141.200	151.184	12.947	10.912	2.786	18.262	1.227	255.233	16.362
Septembre	327.045	157.732	156.505	12.470	11.416	5.614	18.982	1.638	263.477	23.483
Octobre	311.065	159.444	139.372	16.036	12.963	2.712	20.999	1.653	236.068	20.631
Novembre	254.185	147.375	131.662	14.818	12.982	2.235	18.676	1.515	190.790	8.646
Décembre	218.265	154.303	111.175	14.193	12.023	4.645	18.818	1.683	215.025	15.819
1949 Janvier	176.595	152.816	86.577	11.498	10.443	7.096	18.976	1.319	180.776	13.042
Février	175.195	152.621	98.075	13.773	12.259	6.912	19.321	1.556	175.728	12.844
Mars	224.143	p 151.669	p 110.490	p 13.770	p 13.437	p 10.769	p 21.018	p 1.711	p 142.942	p 13.995
Avril	p 230.000									

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLUMETTES			PÂCHE			
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation			Quantités de matières déclarées (substan- ces fari- neuses et substances sucrées)	Production d'alcool	Fabrica- tion	Consom- mation	Exporta- tion	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge	
	sucres bruts	sucres raffinés										Quantités	Valeurs
	(tonnes)				(tonnes)	(hectolitres)	(millions de tiges)			(tonnes)	(milliers fr)		
1936-38 Moy. mens.	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	1.807	2.590	2.260	7.189		
1947 Moyenne mens.	11.114	11.881	88.008	18.172	10.775	24.463	4.350	1.621	2.693	3.390	34.584		
1948 Moyenne mens.	20.916	16.495	76.944	19.961	10.627	23.845	3.390	2.008	1.378	3.180	29.546		
1948 Février	136	11.952	78.383	19.792	10.068	28.390	3.029	2.129	482	2.898	32.011		
Mars	78	14.739	61.745	19.460	11.815	28.773	3.948	1.907	926	4.943	37.708		
Avril	—	15.251	59.983	20.897	13.144	27.111	3.587	1.729	1.396	4.071	32.637		
Mai	—	15.110	53.684	17.738	12.151	14.795	2.702	1.652	1.465	150	1.322		
Juin	—	16.853	44.450	18.001	11.460	14.499	r 2.294	1.718	228	2.107	13.199		
Juillet	60	19.644	37.768	16.902	10.365	24.780	r 2.758	2.031	1.224	3.647	24.945		
Août	—	19.659	33.661	18.246	10.945	14.633	r 2.886	2.075	2.508	3.175	31.584		
Septembre	1	19.886	22.932	19.883	9.636	27.470	r 3.485	2.291	1.658	3.051	34.922		
Octobre	72.231	14.310	71.010	21.019	9.980	28.728	4.207	2.519	1.354	3.245	36.149		
Novembre	137.928	17.608	183.543	19.569	8.963	21.832	4.074	2.485	2.072	4.122	37.617		
Décembre	40.395	18.202	191.228	25.541	9.476	23.297	3.761	1.663	1.414	3.405	30.685		
1949 Janvier	73	10.918	173.283	14.615	7.676	29.663	3.536	1.701	1.721	3.459	40.769		
Février	—	10.326	152.581	14.935	8.861	26.431	3.365	1.924	665	3.773	35.457		
Mars	168	12.328	128.107	21.732	11.026	16.815	4.191	1.614	1.294	5.203	49.769		
Avril	—	—	—	—	13.601	19.136	4.598	1.461	1.242	—	—		

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

r Montants rectifiés.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (*)

(milliers de kWh)

58

Source : Ministère du Combustible et de l'Énergie.

PÉRIODES	Production (1)				Importation 5	Exportation 6	Total énergie consommée + pertes 7 = 4+5-6
	Centrales des producteurs- distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels 3	Total pour la Belgique 4 = 1+2+3			
	Régies communales 1	Sociétés privées 2					
1936-38 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	65.665	26.010	477.708
1947 Moyenne mensuelle	28.736	327.979	244.309	601.024	21.749	4.978	617.795
1948 Moyenne mensuelle	30.848	336.598	291.127	658.573	23.692	3.833	678.432
1948 Février	34.166	321.514	275.586	631.266	30.455	4.309	657.352
Mars	32.499	346.756	294.117	673.372	24.763	3.725	694.410
Avril	31.583	329.127	290.732	651.442	21.176	4.274	668.344
Mai	26.884	304.826	282.954	614.464	26.198	3.858	636.804
Juin	27.062	302.573	260.138	589.773	26.081	3.493	612.361
Juillet	22.215	295.106	282.413	599.734	20.193	3.666	616.261
Août	26.560	322.549	285.863	634.972	25.659	3.465	657.166
Septembre	28.679	329.566	290.017	648.262	32.366	3.590	677.038
Octobre	31.826	353.116	311.634	696.576	27.190	3.712	720.054
Novembre	34.390	363.708	314.147	712.245	12.158	3.153	721.250
Décembre	36.706	393.421	317.780	747.904	7.884	2.810	752.981
1949 Janvier	37.959	375.582	307.827	721.368	6.411	4.085	723.694
Février	30.679	349.782	290.375	670.836	7.058	5.593	672.301
Mars	33.183	377.798	326.872	737.853	7.384	7.128	738.109
Avril					p 6.943	p 5.851	

(*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1947 : 274; au début de l'année 1948 : 268.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

59

Source : Ministère du Combustible et de l'Énergie.

PÉRIODES	Production des usines à gaz en vue de la distribution publique		Production des cokeries		Total du gaz produit en Belgique 5 = 1+2 +3+4	Importations 6	Exportations 7	Solde Importations moins Exportations 8 = 6-7	Total de gaz disponible en Belgique 9 = 5+8
	Régies 1	Sociétés privées 2	Régies 3	Sociétés privées 4					
1948 Moyenne mensuelle	161	3.705	6.426	131.229	141.521	130	1.702	- 1.572	139.949
1948 Janvier	148	5.042	6.973	128.277	140.440	246	1.945	- 1.699	138.741
Février	134	4.995	6.881	123.478	135.448	226	1.821	- 1.595	133.893
Mars	150	2.912	6.886	126.615	136.563	228	1.822	- 1.594	134.069
Avril	162	3.233	6.220	125.312	134.917	374	1.724	- 1.350	133.567
Mai	172	3.694	6.139	131.196	141.201	42	1.615	- 1.573	139.628
Juin	172	4.540	5.900	118.381	128.993	193	1.627	- 1.434	127.599
Juillet	171	2.896	5.560	129.607	138.234	(2)-113	1.559	- 1.672	136.562
Août	160	3.277	5.789	134.743	143.999	129	1.347	- 1.218	142.781
Septembre	162	3.006	6.169	133.378	142.735	46	1.532	- 1.486	141.249
Octobre	171	3.380	6.508	138.864	148.923	125	1.618	- 1.493	147.430
Novembre	154	3.025	6.700	138.216	148.095	30	1.790	- 1.760	146.335
Décembre	131	4.466	7.393	140.555	152.545	35	2.025	- 1.990	150.555
1949 Janvier	138	3.947	6.638	136.018	146.741	37	2.044	- 2.007	144.734
Février	124	3.458	6.365	131.522	141.469	35	1.896	- 1.861	139.608
Mars	141	4.239	7.204	143.819	155.403	36	2.103	- 2.067	153.336

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques et du gaz des hauts fourneaux. La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz ou gaz des hauts fourneaux qui ne sont pas mélangés au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend pas le gaz produit par les cokeries et utilisé pour leurs besoins propres.

(2) Rectification des importations pour les mois précédents.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

65

(Période 1936 à 1938 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS										
	VÊTEMENTS					AMUBLEMENT			ARTICLES DE MÉNAGE ET DIVERS		
	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples			Grands magasins spécialisés dans la confection et la couture	Grands magasins à rayons multiples			Grands magasins à rayons multiples		
		Chiffre d'affaires mensuel				Chiffre d'affaires mensuel			Chiffre d'affaires mensuel		
		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total
1948 Février	321	262	344	339	251	288	447	428	217	344	331
Mars	472	344	470	462	509	448	532	523	242	402	385
Avril	486	349	495	486	485	390	508	495	246	389	373
Mai	425	315	440	432	394	319	446	431	227	342	329
Juin	395	300	424	416	310	277	432	414	214	321	309
Juillet	446	340	490	480	308	270	495	468	251	376	362
Août	345	296	384	378	214	274	441	421	251	386	372
Septembre	425	321	462	453	313	343	513	493	257	390	378
Octobre	543	390	566	555	495	378	459	449	269	405	391
Novembre	452	371	486	478	347	331	427	415	332	495	478
Décembre	495	506	540	537	324	303	492	470	358	593	572
1949 Janvier	393	368	442	438	215	333	446	433	250	363	351
Février	366	327	412	407	205	303	509	485	225	347	334
Mars	439	329	481	471	304	421	489	481	332	395	388
Avril			<i>p</i> 492				<i>p</i> 451			<i>p</i> 367	

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS Source : Institut National de Statistique				MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX			
	Indice général				Indice général	Alimentation	Indice général	Boulan-gerie	Alimen-tation	Vêta-ments
	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples						Source : I. N. S.	Source : B. N. B.	Source : I. N. S.
		Chiffre d'affaires mensuel								
		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total						
1948 Février	337	237	355	344	330	330	255	176	326	428
Mars	433	293	440	426	393	359	295	191	379	587
Avril	430	289	439	425	413	374	299	207	404	549
Mai	377	260	387	375	386	358	(1) 247	188	362	449
Juin	353	243	369	357	380	339	252	196	355	401
Juillet	406	274	428	414	415	355	259	195	376	396
Août	366	264	391	379	374	332	253	183	363	364
Septembre	407	284	428	415	386	371	279	181	378	457
Octobre	457	312	468	453	389	364	296	200	397	536
Novembre	461	341	485	471	341	334	270	180	284	446
Décembre	531	385	566	549	417	416	309	201	467	515
1949 Janvier	376	289	400	389	383	351	259	178	377	460
Février	362	259	387	375	322	327	254	177	354	363
Mars	417	343	435	426	366	349		205	398	489
Avril			<i>p</i> 437							

(*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau n° 56.

(1) A partir de mai 1948, modification de la base 1936-1938 pour les coopératives.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

Source : Administration des Douanes et Actises.

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-1938 Moyenne mensuelle	16.187	49.414	430.048	1.097
1947 Moyenne mensuelle	7.971	20.020	712.420	819
1948 Moyenne mensuelle	7.318	21.705	741.725	818
1948 Février	6.975	22.206	501.893	730
Mars	6.948	19.394	864.771	788
Avril	6.881	18.378	752.491	756
Mai	6.640	21.702	913.089	720
Juin	6.948	20.161	747.765	904
Juillet	5.522	15.434	656.024	720
Août	5.615	21.256	813.025	962
Septembre	5.862	19.779	891.035	885
Octobre	6.200	15.859	739.172	768
Novembre	10.712	29.605	600.104	856
Décembre	9.425	29.668	717.450	834
1949 Janvier	5.354	17.258	711.217	759
Février	1.748	3.626	650.852	506
Mars	3.517	15.201	839.734	724
Avril	10.196	35.898	487.631	1.048

67

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets,	Moutons, agneaux, chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1947 Moyenne mensuelle	18.114	2.666	10.115	22.350	7.046
1948 Moyenne mensuelle	15.190	4.573	11.919	26.575	5.143
1948 Février	16.090	3.235	12.657	30.897	3.495
Mars	18.410	2.643	17.814	37.445	2.842
Avril	5.333	2.013	6.122	34.048	2.666
Mai	12.310	3.068	14.285	31.959	2.261
Juin	17.619	4.113	18.138	30.260	1.971
Juillet	14.344	5.441	13.959	21.651	2.387
Août	14.694	6.235	12.110	20.894	2.650
Septembre	14.769	6.988	11.706	24.717	6.046
Octobre	14.561	5.322	9.388	22.716	8.095
Novembre	17.351	5.733	9.569	24.110	10.189
Décembre	16.942	5.561	8.091	22.687	10.049
1949 Janvier	15.894	4.834	7.808	25.329	8.238
Février	14.707	3.889	9.880	25.986	5.933
Mars	18.714	3.778	14.568	36.636	4.354

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Intervention de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mens. (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1947 Moyenne mens. ..	202,0	400,8	25,5	628,3	119,6	747,9	808,8	— 60,9	108,8
1948 Moyenne mens. p	210,4	438,5	29,4	678,3	196,2	874,5	859,3	+ 15,2	98,1
1947 Décembre	171,5	453,9	31,4	656,8	144,1	800,9	950,5	— 149,6	120,6
1948 Janvier	184,7	446,5	43,1	674,3	166,7	841,0	875,7	— 34,7	104,1
Février	179,5	403,4	30,6	613,5	166,7	780,2	837,5	— 57,3	107,3
Mars	212,0	463,9	26,6	702,4	171,4	873,8	812,7	+ 61,1	93,0
Avril	195,9	464,1	28,2	688,2	166,7	854,8	829,4	+ 25,4	97,0
Mai	217,2	411,3	24,2	652,7	166,7	819,4	811,8	+ 7,6	99,0
Juin	201,9	405,0	36,4	643,3	166,7	810,0	833,5	— 23,5	102,9
Juillet	268,3	392,3	27,4	688,0	166,7	854,7	842,6	+ 12,1	98,6
Août	290,0	421,4	28,7	740,1	166,7	906,7	895,5	+ 11,2	98,8
Septembre	220,8	439,0	29,0	688,8	166,7	855,5	828,3	+ 27,2	96,8
Octobre	203,6	471,9	21,9	697,4	166,7	864,0	846,6	+ 17,5	98,0
Novembre	169,4	475,4	25,5	670,3	166,7	837,0	838,7	— 1,8	100,2
Décembre	181,6	467,6	31,7	680,9	516,7	1.197,6	1.059,0	+ 138,5	88,4
1948 Janvier	187,2	437,0	37,6	661,8	166,6	828,4	858,6	— 30,2	103,7
Février	154,3	417,1	31,8	603,2	166,6	769,8	835,0	— 65,2	108,5

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2)							
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES					
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)				
								Service interne belge	Service internat.	Transit	Total	
1938 Moyen.men.(3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	5.250	186	154	88	428	
1947 Moyen.mens..	324.103	104.891	41.401	365.505	19.367	611	5.004	224	172	92	489	
1948 Moyen.mens..	321.733	100.187	44.909	366.642	18.693	599	5.322	220	193	95	513	
1947 Décembre ...	351.805	114.408	44.592	396.397	19.616	584	5.432	221	194	113	528	
1948 Janvier	346.022	114.381	38.677	384.699	19.536	569	5.580	232	223	97	557	
Février	293.588	87.565	35.441	329.029	18.337	548	4.746	203	186	78	467	
Mars	345.077	108.022	44.008	389.085	20.555	636	5.610	245	204	83	532	
Avril	341.953	105.498	48.384	390.337	19.157	585	5.665	245	206	87	539	
Mai	297.899	91.559	42.728	340.627	18.802	601	4.974	206	204	76	486	
Juin	300.405	88.839	42.004	342.409	17.546	577	4.802	197	176	99	472	
Juillet	282.305	83.241	43.636	325.941	17.370	631	4.645	184	195	81	460	
Août	311.200	92.874	42.955	354.155	18.236	706	5.095	210	198	95	503	
Septembre ...	330.190	99.825	41.999	372.189	18.969	611	5.320	231	184	85	509	
Octobre	349.064	108.231	49.341	398.405	18.320	581	5.785	240	179	103	522	
Novembre	341.965	108.903	53.049	395.014	18.692	571	6.034	228	207	128	563	
Décembre	321.129	113.253	56.691	377.820	18.898	575	5.609	215	207	131	553	
1949 Janvier	301.652	111.531	50.480	352.132	18.840	561	5.379	204	208	129	541	
Février	290.621	97.242	50.269	340.890	17.683	531	5.027	192	189	104	485	

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)

2° Transport des principales grosses marchandises

A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industrielles, pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	429	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1947 Moyenne mensuelle ...	489	5.004	297	1.915	425	474	478	599	58	255	91	411
1948 Moyenne mensuelle ...	513	5.323	269	1.840	668	612	491	611	48	230	84	471
1947 Novembre	518	5.330	714	1.802	454	481	455	591	40	260	102	431
Décembre	528	5.432	315	2.053	427	569	478	649	54	280	115	482
1948 Janvier	557	5.580	222	2.002	789	537	490	584	52	277	112	515
Février	487	4.746	170	1.605	549	547	472	490	46	279	99	480
Mars	532	5.610	208	1.982	631	603	547	682	51	282	109	515
Avril	539	5.665	217	1.958	722	613	547	726	49	244	92	497
Mai	486	4.987	147	1.691	699	565	507	628	36	211	73	431
Juin	472	4.802	143	1.648	575	559	502	675	38	188	70	406
Juillet	460	4.645	144	1.542	677	566	446	577	33	178	65	417
Août	503	5.095	175	1.708	735	626	473	628	59	165	68	457
Septembre	500	5.320	166	1.832	632	656	504	690	97	193	75	475
Octobre	522	5.785	601	1.986	567	674	520	630	39	189	73	505
Novembre	563	6.034	750	2.034	732	670	458	546	34	244	82	484
Décembre	553	5.609	282	2.093	713	724	430	464	37	306	90	470
1949 Janvier	541	5.379	185	2.059	726	703	408	425	35	286	83	468

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

B — Service interne belge

II
Soc. Nat.
des
Ch. de fer
vicinaux

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr. verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Tonnes-km. transportées (milliers)
1938 Moyenne mensuelle (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1947 Moyenne mensuelle	3.195	163	1.522	13	227	339	483	16	137	27	318	4.565
1948 Moyenne mensuelle	3.375	142	1.633	14	237	342	480	14	115	32	366	4.344
1948 Février	2.968	71	1.313	10	262	329	399	9	155	31	389	3.540
Mars	3.548	77	1.717	18	280	388	549	9	160	34	419	4.343
Avril	3.667	76	1.787	17	249	393	569	10	129	33	404	4.413
Mai	3.169	53	1.518	14	226	366	502	7	105	29	349	3.751
Juin	3.071	51	1.476	14	187	356	536	8	101	28	314	4.086
Juillet	2.874	55	1.392	16	201	315	459	7	81	27	321	3.904
Août	3.221	60	1.672	14	229	342	503	28	104	32	337	3.911
Septembre	3.491	78	1.717	14	227	348	548	61	97	35	366	4.041
Octobre	3.811	399	1.797	11	236	358	500	9	91	32	378	6.159
Novembre	3.766	562	1.757	10	220	307	420	5	93	31	361	6.919
Décembre	3.414	130	1.893	15	253	269	360	5	109	34	346	3.240
1949 Janvier	3.247	54	1.828	11	242	275	335	5	112	31	354	2.657
Février	3.078	55	1.657	13	216	305	328	6	133	28	337	2.624

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

71

Sources: Administration du Port d'Anvers et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
1936-1938 Moy. mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	280	3.762	1.268	626
1947 Moy. m.	668	1.688	1.331	485	182	520	2.823	1.016	280	2.763	989	626
1948 Moy. m.	706	1.703	1.149	549	160	597	2.669	963	327	2.635	954	551
1948 Mars	759	1.982	1.618	571	169	595	3.076	1.178	358	2.887	1.093	729
Avril	677	1.633	1.116	562	145	596	2.883	1.065	354	2.919	1.105	689
Mai	742	1.829	1.115	533	174	530	2.625	931	304	2.709	990	604
Juin	700	1.728	1.121	532	179	563	2.430	866	266	2.551	989	581
Juillet	729	1.653	1.030	582	175	544	2.453	831	296	2.413	841	463
Août	661	1.635	1.004	501	144	538	2.582	885	319	2.482	855	470
Septemb	689	1.656	930	556	142	633	2.641	898	377	2.639	931	497
Octobre	739	1.693	836	567	170	644	2.769	958	345	2.580	874	431
Novemb	653	1.476	881	530	119	605	2.310	806	328	2.399	838	383
Décemb	802	1.828	1.015	650	134	690	2.640	951	383	2.517	894	425
1949 Janvier	757	1.702	824	624	129	533	2.566	891	313	2.556	902	477
Février	706	1.618	992	602	124	662	2.524	912	308	2.499	911	486
Mars	783	1.744	854	667	128	693	2.616	926	352	2.674	951	540

b) Port de Gand

Sources: Administration du Port de Gand et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1936-1938 Moy. mens.	169	177	208	170	178	92	174	152
1947 Moyenne mens.	92	134	162	92	134	61	67	30
1948 Moyenne mens.	90	129	186	91	129	42	64	33
1948 Mars	97	135	224	97	121	48	80	69
Avril	99	133	225	105	146	44	85	49
Mai	81	109	153	78	109	44	45	33
Juin	73	116	172	75	117	26	71	31
Juillet	90	109	124	90	112	19	75	14
Août	81	113	185	80	112	51	73	21
Septembre	76	108	141	80	113	37	65	21
Octobre	92	134	149	90	127	35	68	21
Novembre	89	134	160	89	132	56	73	14
Décembre	83	104	117	83	104	38	64	38
1949 Janvier	77	81	92	74	80	44	30	15
Février	101	115	102	100	114	56	70	31
Mars	123	117	151	128	128	71	62	34

IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Source : Institut national de Statistique.

72

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1947 Moyenne mensuelle ..	4.759	1.203	1.213	207	7.382	1.106	396	377	54	1.933	112,5	20,4	28,5	6,9	168,3
1948 Moyenne mensuelle ..	4.860	1.400	1.477	227	7.964	1.152	482	479	61	2.174	118,0	26,1	32,1	7,8	184,0
1948 Janvier	4.625	796	1.400	194	7.015	1.124	299	473	42	1.937	115,3	13,1	32,5	4,6	165,5
Février	4.263	950	1.346	200	6.759	1.023	348	465	51	1.887	108,2	17,4	30,2	7,0	162,8
Mars	5.511	1.412	1.539	300	8.762	1.314	536	559	87	2.496	139,0	28,8	33,8	11,2	212,8
Avril	5.041	1.480	1.692	149	8.362	1.174	552	601	39	2.366	117,0	30,1	36,4	5,1	188,5
Mai	4.931	1.331	1.515	136	7.913	1.190	409	511	36	2.206	121,1	26,2	33,7	4,7	185,7
Juin	4.668	1.329	1.563	256	7.816	1.117	471	543	69	2.200	117,9	27,0	37,5	8,8	191,3
Juillet	4.351	1.460	1.272	272	7.355	1.048	511	408	78	2.045	108,7	27,9	30,4	10,5	177,5
Août	4.730	1.469	1.439	249	7.887	1.130	467	440	73	2.109	112,6	26,3	29,6	9,4	177,8
Septembre	5.200	1.717	1.553	186	8.656	1.262	550	468	47	2.327	129,7	30,0	31,1	5,7	196,5
Octobre	5.384	1.745	1.524	222	8.875	1.209	558	447	55	2.269	118,9	30,7	30,4	7,1	187,1
Novembre	4.932	1.594	1.485	313	8.324	1.145	513	423	93	2.174	117,0	27,1	30,5	11,9	186,5
Décembre	4.687	1.519	1.393	242	7.841	1.093	509	415	67	2.084	110,8	28,7	28,9	8,4	176,8
1949 Janvier	4.940	1.409	1.024	262	7.635	1.223	456	342	69	2.090	133,5	28,6	21,8	9,0	192,9

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant extraits exclusivement des déclarations en douane soucrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTEE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies				Totaux
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1947 Moyenne mens.	4,5	255,8	1.989,0	72,7	2.322,0	47,0	1.645,0	2.834,9	2.551,7	51,3	7.129,9	3.071		
1948 Moy. mens. p	3,1	258,8	2.007,9	99,3	2.369,1	41,6	1.939,9	2.929,6	2.285,4	40,4	7.236,9	3.055		
1948 Mars	0,9	339,1	2.317,1	108,4	2.765,5	10,6	2.142,9	3.564,3	2.506,9	33,3	8.258,0	2.986		
Avril	1,6	194,0	2.160,6	130,0	2.486,2	22,7	1.816,5	2.926,8	2.516,0	45,6	7.327,6	2.947		
Mai	1,5	244,4	2.006,4	107,2	2.359,5	24,3	1.976,4	2.826,8	2.352,7	55,3	7.235,5	3.067		
Juin	2,2	169,9	2.056,9	118,6	2.347,6	26,9	1.715,9	3.191,5	2.475,8	51,2	7.461,3	3.178		
Juillet	2,9	261,5	1.976,5	111,0	2.352,0	43,1	1.684,9	2.884,7	2.183,4	35,7	6.831,7	2.905		
Août	3,0	271,4	2.097,7	106,1	2.478,2	37,8	2.122,6	2.681,5	2.057,3	14,8	6.914,0	2.790		
Septembre	3,7	240,4	2.005,3	90,0	2.339,4	53,8	2.126,4	2.805,9	2.428,0	47,1	7.461,2	3.189		
Octobre ... p	4,8	353,9	1.335,5	76,3	1.770,5	69,3	2.648,4	2.260,0	2.325,7	66,0	7.369,4	4.162		
Novembre ... p	6,7	287,6	1.942,2	82,0	2.318,3	86,6	2.236,6	2.396,8	2.148,5	45,1	6.913,6	2.982		
Décembre ... p	5,1	257,4	2.295,2	98,4	2.656,2	71,0	1.841,4	3.368,3	2.481,1	29,3	7.791,0	2.933		
1949 Janvier ... p	3,4	224,0	1.804,0	79,8	2.111,2	45,9	1.641,3	2.879,1	1.949,0	64,4	6.579,6	3.117		
Février ... p	4,4	292,4	1.914,5	80,1	2.291,4	60,9	1.829,9	2.764,3	1.818,0	30,1	6.503,3	2.838		
Mars ... p	3,7	199,5	2.056,9	69,6	2.329,7	52,8	1.400,0	3.435,2	2.176,2	45,1	7.109,3	3.051		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1947 Moyenne mens.	0,6	21,6	745,7	302,4	1.070,3	25,1	148,7	1.693,5	3.258,3	12,3	5.137,9	4.800	-1992,0	72,1
1948 Moy. mens. p	—	33,9	777,5	444,7	1.256,1	1,8	219,1	1.769,5	4.147,3	21,1	6.158,8	4.903	-1361,9	85,1
1948 Mars	—	39,7	709,3	413,1	1.162,2	2,5	192,2	1.654,0	3.903,3	28,9	5.780,9	4.974	-2477,1	70,0
Avril	0,1	109,8	827,6	467,0	1.404,5	3,9	462,4	1.614,2	4.384,3	35,2	6.500,0	4.628	-827,6	88,7
Mai	0,1	35,0	715,2	426,5	1.176,7	0,4	298,2	1.532,3	3.911,1	23,3	5.695,3	4.840	-1540,2	78,7
Juin	—	41,4	805,7	438,9	1.286,0	1,1	286,1	1.944,8	4.199,0	26,9	6.457,9	5.022	-1003,4	86,5
Juillet	—	33,6	735,9	408,8	1.179,3	1,0	239,0	1.501,9	3.913,2	7,0	5.662,1	4.801	-1189,6	82,9
Août	—	24,6	736,3	392,4	1.153,3	0,8	166,5	1.893,1	3.639,6	22,8	5.712,8	4.953	-1201,2	82,6
Septembre	—	24,4	838,0	482,9	1.345,4	0,6	193,3	2.024,8	4.253,7	15,4	6.487,8	4.822	-973,4	87,0
Octobre ... p	—	12,7	786,3	513,4	1.312,5	0,6	121,8	1.962,6	4.610,8	60,5	6.746,3	5.140	-623,1	91,5
Novembre ... p	—	11,1	844,4	505,3	1.360,9	1,6	174,1	1.955,7	4.364,7	8,4	6.504,6	4.780	-409,0	94,1
Décembre ... p	—	23,5	861,7	544,9	1.402,2	2,3	261,7	1.961,2	4.878,1	8,1	7.111,4	4.972	-679,6	91,3
1949 Janvier ... p	0,1	16,8	589,2	481,8	1.087,9	5,9	187,6	1.594,0	4.385,3	24,9	6.137,7	5.624	-441,9	93,3
Février ... p	0,2	17,5	643,3	474,7	1.135,8	8,1	178,4	2.043,2	4.479,9	15,9	6.725,4	5.921	+222,1	103,4
Mars ... p	0,2	26,5	744,1	495,8	1.266,6	6,9	218,7	2.167,9	5.158,4	24,8	7.576,6	5.982	+467,3	106,6

LE CHOMAGE

81

I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHOMEURS INSCRITS A FIN DE MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels	
	complets	partiels		complets	partiels				
1948 Février	96.357	213.028	309.385	71.854	63.870	135.724	2.150	1.930	4.080
Mars	84.019	77.162	161.181	64.113	31.338	95.451	1.475	706	2.181
Avril	80.002	81.515	161.517	61.562	33.117	94.679	1.417	757	2.174
Mai	84.215	91.671	175.886	59.606	34.439	94.045	1.666	964	2.630
Juin	85.232	113.226	198.458	61.814	42.903	104.717	1.484	1.038	2.522
Juillet	91.452	160.442	251.894	69.571	69.703	129.274	1.604	1.379	2.983
Août	106.931	142.665	249.596	74.292	48.257	122.549	2.234	1.439	3.673
Septembre	108.834	116.057	224.891	81.065	43.168	124.233	1.951	1.038	2.989
Octobre	127.822	128.997	256.819	87.604	44.797	132.401	2.550	1.300	3.850
Novembre	147.653	184.001	331.654	112.362	61.500	173.862	2.574	1.435	4.009
Décembre	224.673	216.947	441.620	172.395	80.356	252.751	3.793	1.801	5.594
1949 Janvier	229.036	267.730	496.766	173.393	80.193	253.586	5.188	2.400	7.588
Février	210.147	182.744	392.891	173.092	66.571	239.663	4.162	1.585	5.647
Mars	209.067	178.645	387.712	172.212	64.701	236.913	4.143	1.533	5.676
Avril	199.252	141.412	340.614	167.488	62.438	219.926	3.855	1.208	5.063

II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											

Moyenne journalière par mois

1948 Février	—	—	30	135.724	33.014	19.446	29.822	30.290	9.586	6.252	2.931	1.581	2.172
Mars	—	—	23	95.451	28.268	14.608	16.668	24.299	4.402	3.789	1.902	519	996
Avril	—	—	24	94.679	29.839	13.234	16.743	24.703	4.204	3.266	1.588	225	887
Mai	—	—	28	94.045	28.639	12.807	16.702	25.658	4.283	3.407	1.602	176	771
Juin	—	—	24	104.717	29.977	14.011	18.168	29.237	6.257	4.388	1.583	200	896
Juillet	—	—	23	129.274	33.748	16.993	22.249	35.721	11.054	5.882	2.102	382	1.143
Août	—	—	30	122.549	32.960	17.426	20.448	34.896	7.343	5.854	2.148	359	1.115
Septembre	—	—	24	124.233	36.313	17.164	20.042	34.272	6.169	6.135	2.146	784	1.208
Octobre	—	—	30	132.401	40.129	18.198	21.757	34.800	6.533	6.430	2.288	923	1.343
Novembre	—	—	23	173.862	47.884	25.151	32.594	44.558	9.381	8.372	3.167	860	1.895
Décembre	—	—	22	252.751	58.997	34.210	63.802	56.692	18.276	11.245	4.957	1.609	3.183
1949 Janvier	—	—	30	253.586	65.208	40.251	44.016	61.236	17.744	13.237	5.564	2.252	4.098
Février	—	—	24	239.663	63.791	39.677	40.476	56.200	15.199	12.193	5.787	2.212	4.128
Mars	—	—	24	236.913	66.427	38.669	39.135	54.732	15.478	11.616	5.199	1.722	3.935
Avril	—	—	23	219.926	64.566	35.766	36.184	60.970	14.043	10.017	4.642	681	3.157

Moyenne journalière par semaine

1949 Février	6	12	6	255.519	66.375	42.922	44.208	69.989	15.899	13.062	6.245	2.321	4.498
	13	19	6	233.816	62.349	39.403	39.487	54.884	14.458	11.951	5.262	2.170	3.852
	20	26	6	228.599	62.265	37.701	38.595	53.926	14.097	11.289	5.694	1.596	3.436
	27	5	6	240.718	64.175	38.688	39.616	56.002	16.339	12.487	5.947	2.759	4.725
Mars	6	12	6	281.357	67.599	42.362	43.832	60.305	19.337	13.598	6.199	3.069	5.056
	13	19	6	230.241	63.897	38.093	38.161	53.683	14.393	11.495	4.908	1.779	3.832
	20	26	6	227.869	65.330	37.609	37.643	52.650	14.195	10.854	4.887	1.238	3.463
	27	2	6	228.188	68.882	36.613	36.905	52.290	13.985	10.518	4.805	799	3.391
Avril	3	9	6	226.221	67.683	36.392	36.952	51.899	14.169	10.270	4.599	940	3.317
	10	16	6	220.286	63.707	35.827	36.336	51.674	13.854	10.492	4.515	679	3.202
	17	23	5	220.641	65.335	35.436	36.520	50.765	14.210	10.081	4.605	580	3.109
	24	30	6	212.675	61.669	35.355	34.981	49.505	13.967	9.237	4.457	508	2.996
Mai	1	7	6	213.060	62.697	34.449	34.413	49.439	14.486	9.490	4.524	480	3.064
	8	14	6	207.191	60.739	33.830	33.168	48.619	14.107	8.901	4.446	479	2.902

III — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés)

Périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation	Transport	Dockers	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Manœuvres	Jeunes gens (- 19 ans) (1)	Divers (2)	Total
Chômeurs complets																											
1948 Janvier	3.599	376	79	331	1.994	809	8.441	3.350	3.443	198	142	230	3.147	2.918	1.237	2.093	3.133	—	1.956	816	272	3.332	688	20.180	5.187	377	68.328
Février	3.661	390	83	334	2.104	1.157	8.497	3.361	3.728	188	163	261	3.320	2.493	1.144	2.308	3.417	—	2.022	920	278	3.583	695	21.693	5.248	806	71.854
Mars	3.029	339	103	237	1.633	1.500	5.727	2.738	3.556	161	167	258	3.232	1.785	1.011	2.215	3.363	—	1.882	830	244	3.634	711	20.465	4.387	906	64.113
Avril	2.797	1.002	98	198	828	1.924	4.524	2.559	3.704	147	156	291	3.331	1.427	891	2.306	3.301	—	1.799	814	226	3.652	746	20.084	3.967	790	61.562
Mai	1.831	1.561	65	168	620	2.025	4.001	2.546	4.065	153	170	309	3.442	1.370	821	2.183	3.401	—	1.663	741	218	3.847	878	19.299	3.847	382	59.606
Juin	2.200	648	58	206	415	2.045	4.167	2.753	4.039	165	165	354	3.935	1.793	945	2.193	3.679	—	1.655	624	200	4.130	903	20.179	4.053	310	61.814
Juillet	2.443	513	88	228	473	2.034	4.807	3.121	5.218	167	207	385	4.502	2.748	1.449	2.315	3.827	—	1.621	606	202	4.307	816	22.128	4.919	447	69.571
Août	1.885	478	68	243	564	1.589	4.746	3.413	4.792	177	220	422	5.966	3.759	1.505	2.336	4.031	—	1.588	605	202	5.014	820	22.989	5.949	931	74.292
Septembre	2.245	476	90	217	828	2.468	5.197	3.654	5.507	199	249	491	6.618	3.441	1.485	2.417	4.354	—	2.080	607	254	5.611	895	25.152	6.314	216	81.055
Octobre	1.565	478	89	300	789	2.659	5.634	3.954	6.018	192	243	534	7.331	3.512	1.540	2.479	4.648	—	2.473	665	274	6.240	840	27.819	7.194	134	87.604
Novembre	3.709	550	93	368	918	3.067	9.039	5.241	7.200	218	270	631	9.302	4.699	1.914	2.705	5.369	—	2.741	701	333	6.817	939	34.966	9.998	574	112.362
Décembre	5.438	703	138	735	1.335	5.335	14.396	7.199	10.579	322	409	722	28.453	7.229	3.085	3.290	6.355	—	2.858	731	398	7.527	920	46.686	17.552	—	172.395
1949 Janvier	6.891	969	167	777	1.877	6.227	16.994	9.439	13.413	344	458	987	15.242	11.319	4.105	4.448	7.980	—	3.056	896	465	9.095	1.024	57.220	—	—	173.393
Février	6.981	892	155	735	1.749	4.825	16.522	9.431	13.953	322	474	1.084	13.758	9.850	3.120	4.794	8.287	—	3.177	902	486	9.943	1.025	60.627	—	—	173.092
Mars	6.775	854	147	634	1.635	7.616	14.286	9.267	14.998	317	496	1.159	13.449	8.525	2.852	4.836	8.522	—	3.301	984	501	10.318	1.050	59.690	—	—	172.212
Chômeurs partiels et accidentés																											
1948 Janvier	572	755	112	170	414	61	3.742	1.331	771	95	294	115	5.120	3.611	2.388	1.185	1.157	5.509	224	159	40	180	71	4.477	3.855	554	38.962
Février	942	959	457	794	652	293	12.399	2.069	2.032	178	403	133	12.532	2.979	1.473	1.380	1.803	6.907	237	153	48	218	66	8.851	5.705	207	63.870
Mars	309	299	124	89	212	518	1.435	1.078	1.052	110	312	93	6.515	2.167	904	1.183	1.379	6.211	198	125	27	231	60	3.565	2.866	286	31.338
Avril	270	234	29	45	180	2.121	874	912	715	138	235	111	7.237	1.794	656	1.182	1.588	7.949	198	110	28	208	61	3.073	3.014	155	33.117
Mai	259	82	21	61	171	1.456	797	971	982	88	429	96	8.415	1.932	729	1.182	1.680	7.729	178	100	24	195	58	3.338	3.359	107	34.439
Juin	409	176	172	132	188	448	1.029	1.221	1.442	127	442	160	10.781	2.968	1.801	1.236	1.686	8.184	200	104	34	217	66	4.497	5.183	—	42.903
Juillet	500	282	3.351	201	623	340	1.580	1.886	142	497	206	13.571	4.257	3.913	1.275	2.473	7.775	163	127	52	253	58	6.656	7.074	663	59.703	
Août	343	214	669	108	584	427	1.038	1.397	1.475	153	605	234	11.339	3.618	2.710	1.102	2.101	7.712	140	121	48	289	54	4.635	5.659	1.482	48.257
Septembre	251	288	114	88	514	359	864	1.159	1.606	144	575	223	10.675	2.824	1.742	879	3.142	7.783	151	104	26	305	51	4.351	4.674	276	43.168
Octobre	257	380	92	139	462	471	985	1.316	1.498	157	510	232	10.094	2.973	2.215	971	3.492	8.015	159	104	30	346	53	4.392	6.040	414	44.797
Novembre	415	267	98	279	553	576	4.722	1.809	2.024	285	577	266	14.739	4.271	2.926	1.086	3.493	7.901	195	124	45	397	63	6.399	7.806	184	61.500
Décembre	717	514	97	452	775	1.125	11.012	2.977	2.574	399	522	289	13.883	4.574	4.568	1.213	4.245	7.228	216	134	76	394	64	10.564	10.444	—	80.356
1949 Janvier	817	807	825	652	1.388	1.020	7.992	3.357	4.660	256	744	430	16.919	7.920	4.099	1.781	4.244	7.942	270	116	59	513	60	13.422	—	—	80.193
Février	674	1.019	458	715	1.074	651	7.187	2.526	3.587	174	686	397	12.745	5.778	2.354	1.708	4.219	7.964	262	112	56	402	60	11.763	—	—	66.571
Mars	549	949	547	611	1.137	2.045	6.547	2.193	3.684	342	640	433	12.445	4.626	2.124	1.941	3.733	8.029	245	101	57	407	77	11.239	—	—	64.701
Total des chômeurs contrôlés																											
1948 Janvier	4.171	1.131	191	501	2.403	870	12.183	4.681	4.214	293	436	345	8.267	6.529	3.625	3.278	4.290	5.509	2.180	975	312	3.512	769	24.657	9.042	931	105.290
Février	4.603	1.349	540	1.128	2.756	1.450	20.896	5.430	5.760	366	566	394	15.852	5.472	2.617	3.688	5.220	6.907	2.259	1.073	326	3.801	761	30.544	10.953	1.013	135.724
Mars	3.338	638	227	326	1.845	2.018	7.162	3.816	4.608	271	479	351	9.747	3.942	1.915	3.398	4.742	6.211	2.080	955	271	3.865	771	24.030	7.253	1.192	95.451
Avril	3.067	1.236	127	243	1.008	4.045	5.398	3.471	4.419	285	391	402	10.568	3.221	1.547	3.488	4.889	7.949	1.997	924	254	3.860	807	23.157	6.981	945	94.679
Mai	2.090	1.643	86	229	791	3.481	4.798	3.517	5.047	241	599	405	11.857	3.302	1.560	3.365	5.081	7.729	1.841	841	242	4.042	936	22.637	7.206	489	94.045
Juin	2.609	824	230	338	603	2.493	5.196	3.974	5.481	292	607	514	14.716	4.761	2.746	3.429	5.365	8.184	1.855	728	234	4.347	969	24.676	9.236	310	104.717
Juillet	2.943	795	3.439	429	1.096	2.374	6.592	4.701	7.104	309	704	591	18.073	7.005	5.362	3.590	6.300	7.775	1.784	733	254	4.560	874	28.784	11.993	1.110	129.274
Août	2.228	692	737	351	1.148	2.016	5.784	4.810	6.267	330	825	656	17.305	7.377	4.215	3.438	6.132	7.712	1.728	726	250	5.303	874	27.624	11.608	2.413	122.549
Septembre	2.496	764	204	305	1.342	2.827	6.061	4.813	7.113	343	824	714	17.293	6.265	3.227	2.296	7.496	7.783	2.231	711	280	5.916	946	29.503	10.988	492	124.233
Octobre	1.822	858	181	439	1.251	3.130	6.619	5.270	7.516	349	753	766	17.425	6.485	3.755	3.450	8.140	8.015	2.632	769	304	6.586	893	32.211	12.234	548	132.401
Novembre	4.124	817	191	647	1.471	3.642	13.761	7.050	9.224	503	847	897	24.041	8.970	4.840	3.791	8.862	7.901	2.936	825	378	7.214	1.002	41.365	17.804	759	173.862

SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

85

(millions de francs)

ACTIF

	30-9-1948	31-10-1948	30-11-1948	31-12-1948	31-1-1949	28-2-1949
Encaisse-or	840	840	850	865	899	903
Compte spécial de la Colonie (*).....	105	105	105	105	105	105
Encaisses diverses	200	199	207	23	22	24
Avoirs aux Offices des Chèques postaux.	—	—	—	5	13	12
Avoirs en banque { en Belgique (1).....	745	418	619	527	565	527
{ à l'étranger (1).....	1.176	1.413	1.388	1.551	1.538	1.320
Portefeuille-titres	205	254	273	312	312	312
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger.....	8.608	8.628	8.539	8.449	8.451	8.800
Effets commerciaux	608	642	664	695	752	717
Débiteurs	237	201	226	266	304	292
Etat belge	423	462	465	480	482	497
Immeubles et matériel	30	31	31	12	14	15
Devises étrangères à recevoir pour contrats de change à terme	—	—	—	0,2	—	—
Débiteurs pour contrats de change à terme	—	—	—	313	315	324
Divers	15	16	14	10	18	17
	13.192	13.209	13.381	13.613	13.790	13.865

PASSIF

	30-9-1948	31-10-1948	30-11-1948	31-12-1948	31-1-1949	28-2-1949
Capital	20	20	20	20	20	20
Réserves	45	45	45	46	46	46
Circulation (billets et monnaies métalli- ques).....	2.008	1.990	2.011	2.168	2.200	2.210
Créditeurs à vue { divers	7.465	7.760	7.710	7.746	7.931	7.749
{ Colonie	2.706	2.748	2.691	2.612	2.701	2.775
Créditeurs à terme	157	121	108	113	157	143
Créditeurs pour contrats de change à terme	—	—	—	0,2	—	—
Devises étrangères à livrer pour contrats de change à terme.....	—	—	—	313	315	324
Transferts en route et divers	791	525	796	595	420	598
	13.192	13.209	13.381	13.613	13.790	13.865

(*) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935.

(1) Avant la situation du 31 décembre 1948, la rubrique s'intitulait : « Avoirs en banque : 1° en francs; 2° en devises étrangères ».

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

Banque de France

(millions de francs)

DATES	Encaisse-or (monnaies et lingots)	Or affecté en garantie (conv. du 17-11-1947 et loi du 25-11-1947)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs Total
						sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totales (3)	Dont avances provisoires (4)		
1947 Moyen. ann...	72.102	—	0,4	98.413	43.145	4.390	8.469	632.828	520.708	807.633	69.353
1948 Moyen. ann...	52.967	12.258	0,2	169.607	83.709	4.527	9.136	707.342	570.300	849.369	207.977
1948 8 janvier ...	55.173	10.052	0,5	125.619	72.453	4.640	11.905	703.742	566.700	914.945	81.499
4 mars (2) ...	52.817	12.408	0,1	135.856	84.846	4.848	13.886	717.942	580.900	766.966	282.771
8 avril ...	52.817	12.408	0,1	150.818	95.528	4.489	11.048	698.942	561.900	762.527	277.908
5 mai ...	52.817	12.408	0,1	142.774	89.836	5.344	13.781	693.342	556.300	772.934	255.300
10 juin ...	52.817	12.408	0,1	157.600	84.807	4.673	10.935	684.442	547.400	797.671	227.794
8 juillet ...	52.817	12.408	0,2	168.267	76.899	4.585	9.991	693.242	556.200	827.392	200.904
5 août ...	52.817	12.408	0,2	157.307	81.427	4.838	15.135	722.442	585.400	849.131	212.387
9 septembre ...	52.817	12.408	0,2	183.296	82.354	4.392	5.925	728.742	591.700	885.462	194.246
7 octobre ...	52.817	12.408	0,2	192.859	83.639	4.348	16.325	694.942	557.900	923.695	150.584
4 novembre ...	52.817	12.408	0,2	185.100	90.519	4.887	14.836	715.342	578.300	936.937	160.838
9 décembre ...	52.817	12.408	0,3	210.232	90.022	4.333	15.210	731.942	594.900	954.077	178.292
1949 6 janvier ...	52.817	12.408	0,3	231.455	99.960	4.798	13.602	708.042	571.000	988.060	160.882
10 février ...	52.817	12.408	0,3	231.280	98.629	4.462	13.667	729.642	592.600	995.585	161.063
10 mars ...	52.817	12.408	0,3	262.530	103.277	4.912	19.442	710.742	573.700	1.019.189	165.754
7 avril ...	52.817	12.408	0,3	275.820	123.362	5.011	16.285	716.442	579.400	1.055.459	168.107

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 30 septembre 1948.
précédent : 3 1/2 % depuis le 6 septembre 1948.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et les effets escomptés sur l'étranger.

(2) La Banque de France n'a pas publié de situations hebdomadaires du 22 janvier au 3 mars 1948.

(3) La dette totale comprend : les prêts sans intérêt à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931) pour un montant fixe de 5.003 millions de francs; et les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement) pour un montant fixe de 12.000 millions de francs.

(4) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France » qui s'élevaient à 426.000 millions de francs.

Bank of England

(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)					Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts	Total	
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1947 Moyenne ann.	0,25	1,48	313,1	14,8	20,2	348,1	1.384,4	1.450,0	12,8	—	295,9	89,1	397,8	17,1
1948 Moyenne ann.	0,25	1,23	340,8	15,0	24,2	380,0	1.253,7	1.312,5	14,0	10,8	304,5	92,7	422,0	14,3
1948 4 février ...	0,25	0,26	286,5	11,9	28,4	326,8	1.257,6	1.400,0	23,4	—	283,7	94,3	401,4	23,1
10 mars ...	0,25	0,32	329,8	9,5	20,7	360,0	1.236,9	1.350,0	12,6	—	299,1	93,4	405,1	15,7
7 avril ...	0,25	0,49	346,9	9,0	19,3	375,2	1.246,6	1.300,0	11,8	—	308,4	91,4	411,6	13,1
5 mai ...	0,25	0,66	321,2	14,8	36,4	372,4	1.242,9	1.300,0	20,9	—	299,6	92,1	413,2	14,0
9 juin ...	0,25	0,71	336,5	15,8	19,4	371,7	1.249,4	1.300,0	12,2	—	302,1	90,9	405,2	13,6
7 juillet ...	0,25	0,75	347,7	22,0	20,2	389,9	1.261,4	1.300,0	9,6	—	309,3	92,4	411,3	9,6
4 août ...	0,25	0,88	405,2	10,6	27,4	443,2	1.288,3	1.300,0	8,6	33,4	305,4	90,1	437,5	2,9
8 septembre ...	0,25	1,01	397,5	8,5	21,3	427,3	1.248,2	1.300,0	10,5	49,7	308,1	93,5	481,8	11,5
6 octobre ...	0,25	1,84	315,9	27,1	21,2	364,2	1.237,8	1.300,0	13,4	4,3	297,0	96,0	410,7	15,7
10 novembre ...	0,25	2,93	327,4	22,4	27,0	376,8	1.235,6	1.300,0	14,0	7,3	312,1	93,1	426,5	15,8
8 décembre ...	0,25	3,18	355,8	17,7	23,9	397,4	1.260,2	1.300,0	9,8	14,3	308,7	89,8	422,6	10,2
1949 5 janvier ...	0,25	4,03	374,9	22,0	22,2	419,1	1.272,3	1.300,0	27,9	3,1	308,7	93,2	432,9	7,2
9 février ...	0,25	3,84	310,5	28,5	28,1	367,1	1.230,2	1.300,0	14,8	25,9	296,2	85,8	422,7	17,5
9 mars ...	0,25	3,73	317,5	23,7	22,9	364,1	1.240,2	1.300,0	8,5	17,6	295,8	87,4	409,3	15,0
6 avril ...	0,25	3,97	337,4	18,3	22,6	378,3	1.260,8	1.300,0	14,5	6,7	291,0	91,8	404,0	10,7

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 26 octobre 1939.
précédent : 3 % depuis le 28 septembre 1939.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Compte de Coopération européenne.

Nederlandsche Bank

86

(millions de florins)

DATES	Encaisse-or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Portefeuille sur l'Etranger	Correspondants à l'Etranger	Moyens de paiement à l'Etranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, march. et warrants (1)	Cert. de Trésor. repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins sur les banques d'émission étrangères et institutions similaires (2)	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs					Créditeurs en monnaies étrangères
										Anciennes émissions	Nouvelle émission	du Trésor		autres			
												ordinaire	spécial (4)	Avoirs des banques en Hollande (3)	Avoirs libes des banques d'ém. étr. et institutions similaires (4)	Avoirs libes (4)	
1947 Moyenn. ann.	545	—	888	135,9	6,8	157	2.086	1.500	147	2.781	892	19	59	630	40		
1948 Moyenn. ann.	490	1,8	302	128,-	5,5	151	1.865	1.500	119	2.980	675		60	585	26		
1948 9 février ..	581	2,-	246	109,8	4,9	149	2.000	1.500	125	2.922	947		74	462	36		
8 mars ...	551	—	267	102,-	5,1	164	2.000	1.500	124	2.934	987		42	480	29		
5 avril.....	481	—	269	166,1	5,4	147	2.000	1.500	124	2.932	880		109	500	30		
10 mai	482	—	327	118,6	5,6	148	1.800	1.500	123	2.918	709		98	483	26		
7 juin	482	—	329	152,2	5,8	149	1.800	1.500	121	2.943	736		52	578	26		
5 juillet ...	482	—	316	139,6	5,8	151	1.800	1.500	120	2.991	720		45	505	22		
9 août	482	19,-	323	140,5	5,7	144	1.800	1.500	118	3.020	685		39	546	24		
7 septembre	455	—	304	156,6	5,8	148	1.800	1.500	117	3.064	527		42	620	22		
4 octobre ..	455	—	332	103,3	5,4	147	1.800	1.500	115	3.077	393		68	687	23		
8 novembre	451	—	338	128,5	5,9	142	1.800	1.500	113	3.047	324		80	784	20		
6 décembre	439	—	340	135,-	6,1	144	1.800	1.500	111	3.072	312		66	791	19		
1949 10 janvier ..	439	—	290	131,-	6,6	144	1.800	1.500	110	3.085	166	188	43	327	384	5	93
7 février ..	439	3,-	247	147,-	6,4	144	1.800	1.500	174	3.010	226	214	40	337	357	4	100
7 mars	439	—	178	149,7	6,2	160	1.800	1.500	182	3.019	191	250	33	345	319	4	103
4 avril.....	439	—	130	210,-	5,8	156	1.800	1.500	220	3.016	175	301	33	356	368	4	58

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941.
précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

- (1) Avant le 3 janvier 1949, ce compte s'intitulait : « Avances sur nantissement de titres, marchandises et warrants ».
 (2) Cette rubrique, ainsi que le compte correspondant du passif « Avoirs libes des banques d'émission étrangères et d'institutions similaires », traduit les opérations résultant d'accords monétaires qui prévoient des paiements réciproques en florins.
 (3) A partir du 3 janvier 1949, la rubrique « Avoirs bloqués des banques » a été remplacée partiellement par le compte « Avoirs des banques du pays », le surplus étant inclus dans les « Avoirs libes ».
 (4) A partir du 3 janvier 1949, deux nouveaux comptes ont été détachés des « Avoirs libes » : « Compte spécial du Trésor », qui enregistre la contrevaletur en florins des allocations de l'Accord de Coopération Economique, et « Avoirs libes des banques d'émission étrangères et d'institutions similaires » (voir remarque 2).

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1947 Moyenn. annuel.	5.130	113,4	51,9	59,7	16,8	3.950	1.198	101,87
1948 Moyenn. annuel.	5.669	135,7	131,6	59,5	16,8	4.176	1.307	105,86
1948 7 février	5.603	134,9	150,8	62,7	9,5	4.071	1.267	107,49
6 mars	5.822	102,4	112,5	68,8	11,5	4.100	1.187	108,28
7 avril.....	5.824	72,7	134,9	78,5	13,4	4.107	1.228	106,77
7 mai	5.665	88,7	242,1	65,2	14,9	4.126	1.365	104,80
7 juin	5.874	108,2	174,-	62,9	9,6	4.090	1.354	106,21
7 juillet	5.660	129,7	178,5	59,5	14,9	4.154	1.421	103,84
7 août.....	5.577	132,2	142,4	48,8	11,-	4.165	1.278	104,90
7 septembre...	5.628	150,7	75,8	47,8	10,6	4.205	1.241	106,11
7 octobre	5.753	169,9	94,2	40,7	10,4	4.256	1.341	105,81
6 novembre ...	5.755	195,9	80,1	50,8	12,1	4.262	1.361	105,82
7 décembre ...	5.804	214,1	97,8	47,2	9,2	4.310	1.394	105,51
1949 7 janvier	5.820	216,9	121,1	47,4	7,4	4.427	1.372	104,10
7 février	5.833	257,1	123,1	33,2	6,5	4.224	1.621	104,19
7 mars	5.849	280,7	119,1	31,3	7,6	4.234	1.652	104,15
7 avril.....	5.912	322,1	127,6	28,9	8,8	4.257	1.689	104,84

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

Federal Reserve Banks

(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1947 Moyenne annuel.	19.313	724	20.037	275	22.284	24.356	18.310	46,9
1948 Moyenne annuel.	21.624	635	22.259	291	21.586	23.968	20.399	50,2
1948 4 février	21.008	692	21.700	372	20.523	24.148	18.675	50,7
10 mars	21.189	637	21.826	355	20.678	23.991	19.072	50,7
7 avril	21.249	637	21.886	333	20.477	23.787	19.039	51,1
5 mai	21.292	627	21.919	298	20.251	23.667	18.957	51,4
9 juin	21.465	621	22.086	255	20.349	23.722	19.128	51,5
7 juillet	21.692	616	22.308	224	21.535	23.960	20.303	50,4
4 août	21.792	613	22.405	272	21.378	23.807	20.317	50,8
8 septembre	21.913	619	22.532	232	21.240	24.123	20.020	51,0
6 octobre	21.990	633	22.623	252	23.143	24.077	22.046	49,1
10 novembre	22.195	630	22.825	251	23.144	24.182	22.413	49,0
8 décembre	22.332	628	22.960	228	23.004	24.238	22.252	49,4
1949 5 janvier	22.345	631	22.976	297	22.919	24.088	22.493	49,3
9 février	22.418	623	23.041	357	22.350	23.559	22.203	50,4
9 mars	22.433	614	23.047	347	21.529	23.528	21.357	51,3
6 avril	22.466	609	23.075	213	21.597	23.423	21.531	51,3

Taux d'escompte { actuel : 1,50 % depuis le 13 août 1948.
précédent : 1,25 % depuis le 12 janvier 1948.

Sveriges Riksbank

(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étran- gers, effets payables à l'étranger et exigible des banques étrangères et placés à la dis- position de l'Office de la Dette nationale	Tous autres actifs	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs	Droit d'émission total (2)	Rapport en % (3)		
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circuli-	de l'encaisse métallique au droit d'émission	
1947 Moyenne annuelle	401	254	2.150	137	466	86	457	2.660	559	133	72	764	527	3.066	24,61	21,35
1948 Moyenne annuelle	195	123	2.921	110	365	—	629	2.834	645	130	87	862	645	3.196	11,22	9,95
1948 Février	223	141	2.685	111	466	—	493	2.736	634	191	106	931	452	3.229	13,33	11,29
Mars	213	135	2.534	141	407	—	490	2.730	632	24	79	735	455	3.197	12,76	10,90
Avril	213	135	2.795	111	320	—	491	2.791	634	79	92	805	468	3.194	12,44	10,87
Mai	205	130	2.947	99	310	—	486	2.734	602	253	81	936	507	3.169	12,23	10,55
Juin	188	119	3.065	60	320	—	520	2.824	732	44	89	865	584	3.114	10,87	9,86
Juillet	178	113	2.869	150	335	—	616	2.784	645	44	75	764	704	3.200	10,40	9,10
Août	178	113	3.095	51	349	—	777	2.824	695	149	69	813	925	3.200	10,28	9,08
Septembre	178	113	2.983	100	361	—	805	2.884	616	25	83	724	932	3.200	10,07	9,08
Octobre	177	112	3.132	99	267	—	890	2.935	636	133	107	876	866	3.200	9,87	9,05
Novembre	178	113	3.115	128	331	—	887	2.924	721	172	83	976	851	3.200	9,93	9,07
Décembre	178	113	3.317	155	411	—	627	3.113	679	358	102	1.139	550	3.200	9,32	9,07
1949 Janvier	177	112	2.948	173	438	—	589	2.934	728	129	99	956	548	3.200	9,86	9,04
Février	177	112	3.149	149	419	—	566	2.952	693	269	67	1.029	590	3.200	9,78	9,02
Mars	176	112	2.973	132	391	—	591	2.953	641	93	67	801	621	3.200	9,74	8,99
Avril	176	111	3.228	95	372	—	518	3.019	563	222	80	865	618	3.200	9,50	8,96

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.
précédent : 3 % depuis le 29 mai 1941.

(1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) Le contingent d'émission est fixé à l'encaisse métallique plus une couverture secondaire formée par certains postes d'actif. Dans le cas où cette couverture secondaire est supérieure au chiffre de l'encaisse-or augmentée de 350 millions, la couverture est constituée par le double de l'encaisse-or plus 350 millions. Ce montant est porté à 1.400 millions à partir de la situation de mars 1947 et à 2.500 millions à partir de la situation de juin 1947; à partir de la situation de juillet 1948, le droit d'émission maximum est fixé à 3.200 millions (loi n° 248 du 28 mai 1948). L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.
(3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix de l'or.

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 30 avril 1949)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allomagne	28 juin 1948	5,—	Hollande	27 juin 1941	2,50
Autriche	3 juillet 1945	3,50	Hongrie	1 ^{er} novembre 1947	5,—
Belgique	28 août 1947	3,50 (1)	Italie	9 avril 1949	4,50
Bulgarie	27 juillet 1948	3,50	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Danemark	15 janvier 1946	3,50	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Espagne	22 mars 1949	4,—	Roumanie	25 mars 1948	5,— (2)
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	13 août 1948	1,50	Suède	9 février 1945	2,50
Finlande	1 ^{er} février 1949	6,75	Suisse	26 novembre 1936	1,50
France	30 septembre 1948	3,—	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Grande-Bretagne	28 octobre 1939	2,—	Turquie	1 ^{er} juillet 1938	4,—
Grèce	12 juillet 1948	12,—	Yougoslavie	20 août 1948	1,— à 3,— (3)

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

(2) Effets agricoles 3 p. c.

(3) Taux variant suivant les catégories de débiteurs.

III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

87

Situations en milliers de francs suisses-or

[unités de 0,29032258... grammes d'or fin (art. 5 des statuts)]

	31 janvier 1949			28 février 1949			31 mars 1949				31 janvier 1949			28 février 1949			31 mars 1949		
	ACTIF										PASSIF								
		%		%		%		%			%		%		%		%		%
I. Or en lingots et monnayé.....	108.955	16,4	126.518	18,5	150.769	20,9				I. Capital :									
II. Encaisse.										Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune	500.000	125.000	18,8	500.000	125.000	18,3	500.000	125.000	17,3
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques	27.468	4,2	21.720	3,2	38.709	5,4				Actions libérées de 25 %									
III. Fonds à vue placés à intérêts...	1.207	0,2	851	0,1	494	0,1				II. Réserves :									
IV. Portefeuille réescomptable :										1. Fonds de réserve légale	6.527			6.527			6.527		
1. Effets de commerce et acceptations de Banque	8.134	1,2	8.261	1,2	8.924	1,2				2. Fonds de réserve générale ...	13.343			13.343			13.343		
2. Bons du Trésor	8.733	1,3	8.735	1,3	8.757	1,2				III. Dépôts à court terme et à vue (or) :									
V. Fonds à terme et avancés :										1. A 3 mois au maximum	244	0,0	245	0,0	244	0,0	244	0,0	
1. A 3 mois au maximum	21.865	3,3	24.655	3,6	18.734	2,6				2. A vue	26.634	4,0	27.966	4,1	21.410	3,0	21.410	3,0	
2. De 3 à 6 mois	—	—	6.161	0,9	7.551	1,0				IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :									
3. A plus d'un an	—	—	—	—	354	0,0				1. Banques centrales pour leur compte :									
VI. Effets et placements divers :										a) De 3 à 6 mois	—	—	6.157	0,9	6.166	0,9	6.166	0,9	
1. Bons du Trésor.										b) A 3 mois au maximum	110.063	16,6	122.344	17,9	142.213	19,7	142.213	19,7	
a) A 3 mois au maximum ...	57.966	8,7	45.103	6,6	43.036	6,0				c) A vue	45.963	6,9	45.403	6,6	70.497	9,8	70.497	9,8	
b) De 3 à 6 mois	396	0,1	—	—	—	—				2. Banques centrales pour le compte d'autres déposants :									
c) De 9 à 12 mois	—	—	—	—	1.120	0,2				A vue	544	0,1	689	0,1	689	0,1	689	0,1	
2. Autres effets et placements divers :										3. Autres déposants :									
a) A 3 mois au maximum	117.576	17,7	129.813	19,0	131.339	18,2				a) A 3 mois au maximum	88	0,0	89	0,0	88	0,0	88	0,0	
b) De 3 à 6 mois	—	—	—	—	1.526	0,2				b) A vue	443	0,1	465	0,1	540	0,1	540	0,1	
c) A plus d'un an	12.173	1,8	12.267	1,8	12.330	1,7				V. Divers									
VII. Actifs divers	188.111	2,8	187.183	2,8	189.351	2,7													
2.232	0,3	2.476	0,3	1.643	0,2					IV. Provision pour charges éventuelles	106.147	16,0	106.623	15,6	101.449	14,0	101.449	14,0	
VIII. Fonds placés en Allemagne en application des accords de La Haye de 1930	297.200	44,8	297.200	43,5	—	—				VII. Dépôts à long terme reçus en application des accords de La Haye de 1930.									
Exécution des accords de La Haye de 1930 :										1. Dépôts au compte de Trust des Annuités	152.606		152.606		—		—		
Fonds placés en Allemagne :										2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303		76.303		—		—		
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank; effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus)	—	—	—	—	221.019					Exécution des accords de La Haye de 1930 :									
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	—	—	—	—	76.181					Dépôts à long terme :									
Total actif...	663.905	100,0	683.760	100,0	722.486	100,0				1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités	—	—	—	—	152.606		152.606		
										2. Dépôt du Gouvernement allemand	—	—	—	—	76.303		76.303		
										Total passif...	663.905	100,0	683.760	100,0	722.486	100,0	722.486	100,0	

Effets réescomptés avec endos de la Banque, et garanties données 6.583 4.387 4.380
 Note: L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de Banques centrales et les fonds détenus pour le Service des Emprunts internationaux, dont la Banque des Règlements Internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal, ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Charbonnière et métallurgique	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Industrie textile	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX		III — Productions diverses	56
I — Cours des métaux précieux	9	IV — Énergie électrique	58
II — Cours officiels des changes	10	V — Gaz	59
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		LA CONSOMMATION	
I — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I — Indices des ventes à la consom- mation	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	II — Consommation de tabac	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types d'obligations	16	LES TRANSPORTS	
V — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'explo- tation	
Détail des émissions :		b) wagons fournis à l'industrie	
janvier 1949		c) trafic :	
Groupement par importance du capital		1° trafic général	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	2° grosses marchandises :	
VII — Opérations bancaires du Crédit Com- munal	19	A) ensemble du trafic	
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	B) service interne belge	
LES FINANCES PUBLIQUES		II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
Rendement des impôts	26	III — Les ports	71
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		a) Anvers	
I — Rendement des sociétés anonymes belges	30	b) Gand	
Dividendes et coupons d'obliga- tions mis en paiement :		IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
en février 1949		LE COMMERCE EXTERIEUR	
Tableau rétrospectif		Classification adoptée par la convention de Bruxelles	75
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	LE CHOMAGE	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		I — Chômage complet et partiel	81
b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse de Retraite		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
III — Indice trimestriel des salaires	32	III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		STATISTIQUES BANCAIRES	
I — Chambres de compensation	35	I — Belgique et Congo belge :	
a) Mouvement du débit		Banque Nationale de Belgique :	
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		Situations hebdomadaires	85
II — Chèques postaux	36	Banque du Congo belge :	
LES PRIX		Situations mensuelles	85
a) Indices des prix de gros en Belgique ..	45	II — Banques d'émission étrangères :	
b) Indices des prix de gros à l'étranger ..	45	Situations	86
c) Indices des prix de détail en Belgique..	46	Banque de France	
		Bank of England	
		Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internatio- naux, à Bâle	87